Régions de l'Union européenne

Avertissement

Les sites Internet *www.insee.fr* et *www.ec.europa.eu/eurostat* pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels et offrent également des données complémentaires.
Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.
Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
p	Résultat provisoire
s	Secret statistique
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Panorama des régions européennes

Pour conduire sa politique régionale et répondre aux besoins de description statistique, l'Union européenne (UE) a subdivisé les pays de l'Espace économique européen en régions, à partir des découpages administratifs spécifiques à chaque État membre et en fonction de considérations démographiques. La nomenclature des unités territoriales (NUTS), formalisée par le règlement N° 1059/2003 (CE) du Parlement européen et du Conseil adopté le 26 mai 2003[1], décrit ces régions européennes. Le niveau NUTS 2 correspond, pour la France, aux régions administratives (avant le redécoupage régional)[2]. Il compte 272 régions pour les 28 pays de l'Union européenne.

Parmi ces régions, sept sont des régions « ultrapériphériques » de l'Union européenne, situées en dehors du continent européen : les Açores et Madère (Portugal), les îles Canaries (Espagne), la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion[3]. En raison de leur taille réduite, six États membres de l'Union européenne n'ont pas de découpage en régions au niveau NUTS 2 : Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg et Malte. Trois autres ne sont subdivisés qu'en deux régions : Croatie, Irlande et Slovénie. Le Royaume-Uni et l'Allemagne en comportent le plus grand nombre, respectivement 37 et 38. La France se situe au 3e rang des pays de l'UE pour le nombre de ses régions. Elle en comporte 26 : 22 subdivisions métropolitaines et quatre subdivisions d'outre-mer. Après l'adoption de la réforme territoriale, la France devra demander à modifier le règlement NUTS pour tenir compte de ce nouveau cadre administratif.

Outre la mise en perspective d'informations économiques et sociales sur la situation des différentes régions européennes, le choix des indicateurs retenus dans cette partie s'est efforcé de tenir compte des objectifs de la stratégie Europe 2020. Celle-ci fixe l'objectif de transformer l'Union européenne en une « économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés » à l'horizon 2020. Dans un contexte persistant de crise économique et de réduction des déficits publics, les ambitions des années 2000 ont été révisées afin de recentrer les efforts sur la croissance et l'emploi. Certains objectifs sont communs à tous les États membres, d'autres ont été adaptés selon la situation relative de ces derniers au regard de l'objectif concerné. Les objectifs communs et spécifiques sont regroupés par thématique : l'emploi, l'investissement en recherche et développement, l'éducation, ainsi que la pauvreté et l'exclusion sociale.

75 régions ont un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE

La réduction des disparités en termes de PIB par habitant au sein de l'Union européenne fait partie de l'objectif global de renforcement de la cohésion sociale dans la stratégie Europe 2020. Bien qu'en recul depuis le début des années 2000, les disparités entre régions de l'UE en termes de PIB par habitant restent importantes. Ainsi, en 2011, 28 % des régions de l'Union européenne affichent un produit intérieur brut par habitant, mesuré en standard de pouvoir d'achat (PIB par habitant en SPA[4]) inférieur à 75 % de la moyenne européenne. Cette proportion n'a que peu baissé en 10 ans dans la mesure où elle était de 26 % en 2001. Ces régions abritent un quart de la population de l'UE en 2011.

En 2011, les niveaux les plus élevés du PIB par habitant en SPA sont observés dans les régions de l'Union européenne correspondant à de grandes métropoles : Londres, Luxembourg, Bruxelles et Hambourg (plus de 50 000 euros par habitant). En France, l'Île-de-France figure au 7e rang des régions de l'Union européenne pour cet indicateur, avec un niveau proche de celui de la région néerlandaise de Groningue et de celle de Stockholm (45 600 euros par habitant).

1. Réglement modifié par le réglement de la Commission européenne N° 1319/2013 du 9 décembre 2013.

2. Les données de cette partie sur les régions de l'Union européenne portent sur les régions françaises actuelles car les résultats utilisés proviennent de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), pour lequel l'échelon de référence dit NUTS 2, au sein de la nomenclature statistiques territoriale, est toujours constitué des régions dans leur configuration actuelle.

3. Mayotte constitue une région européenne au sens des NUTS 2 et 3 depuis le 1er janvier 2015. Les données utilisées dans cette partie ne portent donc pas sur Mayotte puisque les résultats collectés sur des millésimes antérieurs ne couvraient pas Mayotte.

4. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

À l'opposé, les niveaux les plus faibles de PIB par habitant en SPA (inférieur à 11 000 euros) sont relevés dans les régions de Bulgarie, certaines régions de Roumanie (Nord-est, Olténia), de Hongrie (Hongrie septentrionale et Grande plaine septentrionale) et de Pologne (Voïvodie des Basses-Carpates, Sud-Muntenia).

Néanmoins, le nombre de régions ayant un PIB par habitant inférieur à 50 % du niveau moyen de l'Union européenne s'est sensiblement réduit en dix ans : il est passé de 14 % en 2001 à 7 % en 2011. Les progrès les plus marqués concernent la Slovaquie (Bratislava et Slovaquie occidentale), la République tchèque (Prague), la Pologne (Voïvodie de Mazovie et Voïvodie de Basse-Silésie), la Roumanie (Bucarest) et les régions-États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), régions qui affichaient il y a dix ans des niveaux parmi les plus faibles.

Ces régions, issues de pays intégrés à l'Union européenne en mai 2004 (passage de l'UE15 à l'UE25) connaissent une forte dynamique de rattrapage entre 2001 et 2011 : les taux d'évolution de cet indicateur y sont élevés, supérieurs à + 5 % par an. De fortes croissances sont également observées dans les régions de Luxembourg, Groningue aux Pays-Bas, Övre Norrland en Suède, Haut-Palatinat et Basse-Bavière en Allemagne.

Dans la plupart des régions françaises, l'évolution du PIB moyen par habitant est comprise entre 1 % et 2 % ; elle dépasse 2 % en Île-de-France, en PACA, en Corse et dans le Nord - Pas-de-Calais. C'est une dynamique supérieure à la tendance générale, comprise entre 0,5 % et 1,5 %, qui s'observe par exemple dans les régions du Royaume-Uni ou de l'Italie. La croissance du PIB par habitant en SPA entre 2001 et 2011 est en général plus forte dans les régions allemandes que dans les régions françaises : elle est comprise entre 2,5 % et 3,5 % dans les régions de l'Ouest et supérieure à 3,5 % dans la plupart des régions issues de l'ex-RDA, témoignant de la poursuite du processus de rattrapage économique dans ces territoires, à l'œuvre depuis la réunification.

40 % des dépenses en R&D de l'UE sont concentrées dans une trentaine de régions

L'accroissement des investissements dans la recherche et le développement (R&D) constitue un objectif important de la stratégie européenne « Europe 2020 » ; il vise à accroître la compétitivité des entreprises de l'UE. Alors qu'en 2007, une cinquantaine de régions consacraient plus de 2 % de leur PIB à la recherche et au développement (R&D), elles sont près de 80 en 2011. Parmi elles, une trentaine affiche aujourd'hui un taux de dépenses de R&D supérieur à 3 % du PIB, correspondant à la cible fixée par le Conseil européen de Barcelone de 2002 et la stratégie européenne « Europe 2020 ». Ces régions, qui totalisent près de 40 % de la dépense de l'UE en R&D, sont principalement situées en Belgique (Brabant wallon, Brabant flamand autour des universités de Louvain-la-Neuve et Leuven), en Allemagne (Brunswick, Stuttgart, Tübingen, Haute-Bavière, Karlsruhe, Dresde), au Royaume-Uni (Est-Anglie autour de Cambridge, Cheshire, Kent), en France (Midi-Pyrénées, Île-de-France), en Suède (Sydsverige, Östra Mellansverige, Stockholm), en Finlande (Helsinki, Länsi), en Autriche (Vienne) et au Danemark (Hovedstaden). Parmi les 16 régions affichant un taux de dépenses de R&D supérieur à 4 % du PIB, six sont situées en Allemagne et trois en Suède. Avec un niveau de dépenses en R&D de 5,1 % du PIB, la région Midi-Pyrénées figure en 2011 au 6e rang des régions de l'Union européenne pour cet indicateur.

Essoufflement démographique dans de nombreuses régions

En cinquante ans, la population des 28 pays de l'Union européenne s'est accrue de 88 millions d'habitants pour s'établir à 505,7 millions d'habitants au 1er janvier 2013. Jusqu'à la fin des années 1980, l'accroissement naturel, c'est-à-dire la différence entre le nombre des naissances et celui des décès, constituait de loin la principale composante de la croissance de la population. Les Européens ayant au fil du temps de moins en moins d'enfants, les migrations entre pays sont devenues le principal moteur de la croissance démographique à partir du début des années 1990.

Après un léger redressement observé de 2005 à 2010, l'accroissement naturel de la population de l'Union européenne se tasse de nouveau depuis 2011. En 2012, le solde naturel est négatif ou proche de zéro dans 6 régions de l'UE sur 10 ; elles n'étaient

que 4 sur 10 dans cette situation en 2009. À l'exception des « petits pays » ne comportant qu'une ou deux subdivisions de niveau NUTS 2, tous les États membres de l'Union européenne sont concernés par cet essoufflement du solde naturel que ne compense souvent plus la dynamique migratoire. Ainsi, entre 2008 et 2013, la population baisse dans 10 des 28 États membres et dans 30 % des régions de niveau NUTS 2 de l'UE. C'est le cas de 21 régions allemandes, de 12 régions italiennes et de la quasi-totalité des régions de Bulgarie, de Croatie, de Hongrie, de Roumanie et des États baltes. En Allemagne, la Saxe-Anhalt, la Thuringe, la Mecklembourg-Poméranie occidentale et la Sarre sont les plus affectées. En Italie, il s'agit de régions du Sud : la Ligurie, la Basilicate, la Calabre et le Molise.

Parmi les 20 régions de l'Union européenne affichant un taux d'évolution de la population dû au solde naturel supérieur à 5 pour 1 000 habitants en 2012 figurent 5 régions françaises (Île-de-France, Rhône-Alpes, La Réunion, la Guadeloupe, la Guyane) mais aussi 8 régions britanniques (parmi lesquelles Londres, Manchester et l'Irlande du Nord). Des taux d'évolution élevés sont également observés en Irlande et dans les régions-capitales de Stockholm et de Bruxelles.

En 2013, à l'exception de la Corse et du Limousin, toutes les régions françaises affichent un taux de natalité supérieur à la moyenne de l'Union européenne (10 naissances pour 1 000 habitants). Les taux de natalité les plus faibles sont observés dans les régions allemandes (Sarre, Saxe-Anhalt, Haute-Franconie notamment), dans de nombreuses régions italiennes (Molise, Ligurie), au Portugal (région Centre, Alentejo autour de Lisbonne), en Espagne (Asturies, Galice, Castille-et-León) et en Grèce (région centrale).

Un vieillissement général, particulièrement marqué dans certaines régions d'Italie, d'Allemagne et de Grèce

Dans l'Union européenne à 28, le poids des personnes âgées de 65 ans ou plus par rapport à celles de 15 à 64 ans s'est accru de 3,3 points en dix ans pour atteindre 27,5 % en 2013. La quasi-totalité des régions de l'Union européenne enregistrent une hausse de cet indicateur sur la période 2003-2013. Celle-ci atteint un maximum de 10 points dans plusieurs régions allemandes dans lesquelles le niveau de cet indicateur était pourtant déjà élevé (Saxe-Anhalt, Brandebourg, Dresde, Thuringe). Le poids des seniors est stable ou se replie dans une vingtaine de régions seulement : en Espagne (Castille - La Manche, Aragon, Estrémadure), en Belgique (Bruxelles) ou au Royaume-Uni (Londres, Yorkshire). En France, l'augmentation est relativement élevée en Martinique et en Guadeloupe (+ 7 points) ; elle est modérée ailleurs. Dans le Limousin, le poids des 65 ans ou plus figure parmi les plus élevés, au 5e rang des régions de l'Union européenne (38,5 % en 2013). Ailleurs, les rapports les plus élevés sont observés en Italie (Ligurie, Frioul - Vénétie Julienne, Toscane, Ombrie, Piémont), en Grèce (Épire) et en Allemagne (Chemnitz, Dresde, Saxe-Anhalt).

En 2013, la part des moins de vingt ans dans la population est la plus élevée dans les régions françaises de Guyane (43 %), de La Réunion (32 %) et de la Guadeloupe (28 %). Des proportions élevées sont également observées dans les deux régions irlandaises et dans la province néerlandaise de Flévolande. Six autres régions françaises figurent parmi les 20 régions de l'Union européenne dans lesquelles la part des moins de vingt ans est la plus forte : Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France, Pays de la Loire, Haute-Normandie et Rhône-Alpes. Ainsi, la France comporte à la fois des régions où la part des jeunes est la plus élevée, et d'autres régions pour lesquelles le poids des plus âgés est le plus fort. Cela traduit des écarts interrégionaux plus marqués que dans d'autres pays.

Les plus grandes métropoles (Paris, Londres, Berlin, Bruxelles,..) rassemblent une part non négligeable de la population de l'UE

Au 1er janvier 2013, l'Union européenne compte 505,7 millions d'habitants, relativement concentrés du point de vue géographique. Neufs métropoles à forte densité de population situées au nord de Vienne abritent ainsi 34,9 millions d'habitants, soit environ 7 % de la population européenne (Londres, Bruxelles, Vienne, Berlin, Birmingham, Prague, Hambourg, Manchester et Île-de-France). De fortes concentrations de population sont par ailleurs observées dans d'autres régions moins peuplées : au Royaume-Uni (Yorkshire),

en Allemagne (Düsseldorf et Brême), et aux Pays-Bas (Hollande méridionale et Hollande septentrionale). À l'opposé, les 40 régions de niveau NUTS 2 les moins densément peuplées (moins de 60 habitants par km²) abritent 10 % de la population de l'Union européenne. Ces régions sont logiquement situées dans les pays scandinaves, où la densité moyenne de population est la plus faible (Finlande et Suède), mais aussi en Grèce (Macédoine, Épire, Péloponnèse), en France (Corse, Limousin, Bourgogne, Auvergne, Champagne-Ardenne) et en Espagne (Castille, Estrémadure, Aragon). C'est dans le territoire de Laponie[5], au nord de la Finlande, que la densité de population est la plus faible : deux habitants par km², soit 11 000 fois moins qu'à Paris[5].

Des niveaux d'études plus élevés dans les régions-capitales

En 2013, les niveaux d'éducation les plus élevés, mesurés par le rapport entre les personnes ayant atteint un niveau d'enseignement de deuxième ou troisième cycle (CITE niveaux 5 - 6) sur la population âgée de 25 à 64 ans[6], sont observés dans de nombreuses régions-capitales : Londres, Paris, Helsinki, Stockholm, Copenhague (région du Hovedstaden), Bruxelles, Luxembourg ou Madrid. Ce constat n'est pas surprenant et témoigne de l'attractivité des grandes métropoles pour les centres de décisions des grandes entreprises (prestige de l'adresse, présence de *clusters*, infrastructures, etc.). D'autres régions, situées au Royaume-Uni (Écosse orientale), en Espagne (Pays basque), en Belgique (Brabant wallon), aux Pays-Bas (Utrecht) ou en France (Midi-Pyrénées) affichent des niveaux élevés du fait d'une spécialisation locale particulière : c'est le cas de l'industrie aérospatiale autour de Toulouse ou des activités associées à la pétrochimie et au pétrole autour d'Aberdeen et de Grangemouth en Écosse. Parmi la trentaine de régions pour lesquelles le taux de personnes ayant atteint le deuxième ou troisième cycle d'éducation dépasse 40 %, la moitié sont situées au Royaume-Uni. À l'opposé, les taux les plus faibles, inférieurs à 15 %, sont observés dans plusieurs régions roumaines (Sud, Sud-Est, Nord-Est) et italiennes (Sicile, Pouilles, Sardaigne, Calabre). Au sein de l'Union européenne, les régions françaises, à l'instar des régions allemandes ou espagnoles, occupent une situation médiane, sans fortes disparités. Avec l'Île-de-France, 8 régions françaises se situent ainsi au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (28,4 %). Les taux les plus faibles, enregistrés en Picardie (21,4 %), en Poitou-Charentes, en Corse et en Champagne-Ardenne (inférieurs à 25 % dans ces trois régions) restent toutefois assez nettement au-dessus des *minima* observés dans l'Union européenne.

L'âge légal d'entrée dans le système éducatif varie d'un État membre à l'autre. Au Luxembourg et en Irlande du Nord, l'entrée à l'école est obligatoire à partir de 4 ans. Dans la plupart des autres régions de l'Union européenne, c'est à partir de 5 à 7 ans. La stratégie européenne « Europe 2020 » a fixé parmi ses objectifs en matière d'éducation un taux de participation à l'enseignement pré-primaire et primaire de 95 % à l'horizon 2020, pour les enfants âgés de 4 ans. Les deux tiers des régions européennes remplissent ce critère en 2012. Dans une trentaine de régions, principalement situées en Pologne (Voïvodie de Varmie-Mazurie, Voïvodie de Couïavie-Poméranie), en Grèce (Attique), en Croatie ou en Finlande, ce taux est inférieur à 75 %.

Baisse du taux d'emploi entre 2007 et 2013 : les régions grecques et espagnoles très fortement impactées

Entre 2007 et 2013, 60 % des régions européennes enregistrent une contraction de leur taux d'emploi pour les personnes âgées de 20 à 64 ans. Les replis les plus prononcés, supérieurs à 10 points de pourcentage, concernent des régions situées en Grèce (Macédoine, Grèce-Centrale, Attique, Crète) et en Espagne (Murcie, Canaries, Castille-La Manche, Andalousie, Aragon, Catalogne).

5. Territoires de niveau NUTS 3 dans la nomenclature des unités territoriales de l'Union européenne.

6. L'interprétation de cet indicateur doit se faire avec prudence. En premier lieu, parce qu'il décrit tout autant l'attractivité économique des territoires que la dimension « éducation » ; ensuite parce qu'à l'échelon géographique NUTS 2, certaines spécificités territoriales sont « diluées » en lien avec un effet de taille.

Si l'impact de la crise économique et financière à l'œuvre en Europe à partir de début 2008 n'affecte les taux d'emploi qu'à partir de 2009, en lien avec les délais d'ajustement de l'emploi à l'activité, plusieurs profils régionaux se distinguent. Dans la plupart des régions grecques, le choc sur le taux d'emploi est ainsi très marqué entre 2010 et 2013, alors qu'il était demeuré modéré entre 2007 et 2010. Dans les régions d'Espagne les plus touchées, le choc est très fort dès la période 2007-2010 et la baisse du taux d'emploi se prolonge entre 2010 et 2013. Dans les régions-États baltes, plus rapidement affectées que les autres par les effets de la crise, un redressement s'amorce à partir de 2011. Un tel redressement est également observé pour les deux régions constituant l'Irlande, dans la région britannique du sud-ouest de l'Écosse et dans les régions hongroises (Transdanubie centrale notamment).

Dans une soixantaine de régions, malgré la crise économique et financière, le taux d'emploi a progressé de plus de 2 points entre 2007 et 2013. Toutes les régions allemandes sont concernées. Les hausses les plus marquées, supérieures à 6 points, y sont relevées dans plusieurs régions de l'ex-RDA (Leipzig, Saxe-Anhalt, Thuringe, Berlin). Même dans la période 2007-2010, le taux d'emploi des régions allemandes s'est quelquefois stabilisé ou dans la majorité des cas a continué de progresser modérément ou fortement. Au Royaume-Uni, cinq régions enregistrent une hausse marquée de leur taux d'emploi, en lien avec un redressement de l'emploi amorcé en 2011. Entre 2007 et 2013, le taux d'emploi baisse dans 16 régions françaises. Trois régions enregistrent une hausse de plus de 2 points : la Corse (+ 6,5 points), la Bretagne (+ 2,9 points) et Provence - Alpes - Côte d'Azur (+ 2,6 points).

La stratégie « Europe 2020 », adoptée en juin 2010 par les États membres de l'UE, a fixé à 75 % l'objectif de taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans à l'horizon 2020. En 2013, affectées par les effets de la crise économique et financière, seules 3 régions de l'Union européenne sur 10 atteignent cette cible. Les taux d'emploi les plus élevés, supérieurs à 80 %, sont observés en Finlande (Åland), en Suède (Stockholm) et dans plusieurs régions allemandes (Fribourg, Haute-Bavière, Tübingen) et du Royaume-Uni (Highlands, Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire). Seules 17 régions, dans ces mêmes pays, affichent un taux d'emploi féminin supérieur à 75 %. Aucune des régions françaises n'atteint en 2013 l'objectif stratégique fixé par l'UE. Le retard est en moyenne de 6 points de pourcentage, soit à peu de chose près celui qui prévalait déjà en 2007. Les taux d'emploi les plus élevés, compris entre 72 % et 73 %, se situent en Midi-Pyrénées, Bretagne, Île-de-France et Rhône-Alpes. Près du tiers des régions européennes ont encore en 2013 un taux d'emploi inférieur à 65 % et parmi elles, 7 régions françaises (Corse, Nord - Pas-de-Calais Languedoc-Roussillon et régions d'outre-mer). Les taux d'emploi les plus faibles se situent dans le sud de l'Europe : en Italie (Calabre, Sicile, Campanie), Espagne (Andalousie, Estrémadure), Grèce (Macédoine Centrale et Macédoine occidentale) et dans les régions françaises d'outre-mer.

Malgré la crise économique et financière, le taux d'emploi des seniors, âgés de 55 à 64 ans, a continué d'augmenter en France comme dans de nombreux autres pays européens, en lien avec l'allongement de la durée du travail. Entre 2007 et 2013, il s'est accru en moyenne de 5,7 points dans l'UE tandis qu'il baissait de 1,5 point pour les 20-64 ans. C'est dans les régions de Suède, du Royaume-Uni (Highlands, Berkshire) et dans le Åland finlandais que sont relevés les taux d'emploi les plus élevés de l'Union européenne pour les seniors, supérieurs à 70 %. En France, plusieurs régions figurent parmi celles où le taux d'emploi des seniors est le plus faible (inférieur à 40 %) : La Réunion, le Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et l'Auvergne.

Le taux de chômage augmente dans 80 % des régions de l'Union européenne entre 2007 et 2013, mais il recule dans les régions allemandes

Illustration de marchés du travail dégradés, le taux de chômage augmente dans 80 % des régions de l'UE dans la période 2007-2013. En particulier, il s'est accru de plus de 10 points dans une quarantaine de régions, toutes situées au sud de l'Europe : toutes les

régions d'Espagne et de Grèce, deux régions en Italie (Campanie et Calabre), trois au Portugal (Açores, Madère et Algarve) ainsi que Chypre. Le taux de chômage baisse toutefois dans une cinquantaine de régions de niveau NUTS 2. Il recule dans toutes les régions allemandes, plus particulièrement dans les régions de Leipzig, Thuringe, Mecklembourg-Poméranie et Saxe-Anhalt.

En 2013, une région européenne sur trois a un taux de chômage supérieur à 10,8 %, moyenne de l'UE. Ce taux de chômage est supérieur à 20 % de la population active dans une trentaine de régions, essentiellement localisées en Grèce et en Espagne, parmi lesquelles figurent aussi les régions françaises d'outre-mer. Les taux de chômage les plus faibles, en deçà de 4 %, sont observés en Allemagne (Haute-Bavière, Fribourg, Tübingen, Trèves), en Autriche (Tyrol, Salzbourg, Vorarlberg) et en République tchèque (Prague).

Les capacités d'hébergement touristique les plus fortes en France, Italie, Espagne et Croatie

Si la France, l'Espagne et l'Italie demeurent en 2013 les principales destinations des touristes dans l'Union européenne, c'est dans la région croate de Jadranska Hrvatska (côte adriatique) que les capacités d'hébergement touristique sont en 2013 les plus élevées[7]. Toutefois, parmi les 20 régions comportant les plus grandes capacités d'hébergement, huit sont situées en France, cinq en Italie (Vénétie, Toscane, Émilie-Romagne, Lombardie et Latium) et cinq autres en Espagne (Catalogne, Andalousie, îles Baléares, Canaries, Pays valencien) ; une région britannique complète ce classement (West Wales and The Valleys). En France, les régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon figurent respectivement aux 4e, 5e et 7e places de ce classement des régions à très fortes capacités d'hébergement touristique dans lequel apparaissent également les régions Aquitaine, Île-de-France, Bretagne et Midi-Pyrénées.

En rapportant ces capacités d'hébergement à la population résidente des régions, pour disposer d'un indicateur illustrant l'intensité touristique dans l'économie régionale, ce sont deux régions situées en Grèce qui se distinguent (Îles-Ioniennes, Dodécanèse et Cyclades). Au 3e rang, la région adriatique de la Croatie confirme sa vocation fortement touristique. La Corse figure au 5e rang de ce classement. ■

7. Places-lits des hôtels ; autres hébergements touristiques de courte durée ; terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs.

Avertissement

Dans certains cas, les données disponibles au niveau des pays sont plus récentes que celles disponibles au niveau des régions européennes. De fait, pour certains indicateurs affichés dans les pages suivantes, la carte et le tableau correspondant peuvent ne pas porter sur la même année.

Pour en savoir plus

- *Annuaire statistique des régions 2014*, Eurostat, octobre 2014.
- European statistics on Region and Cities, Eurostat, février 2014.
- "How does Germany compare?", in *OECD Employment Outlook 2013*, OCDE, juillet 2013.

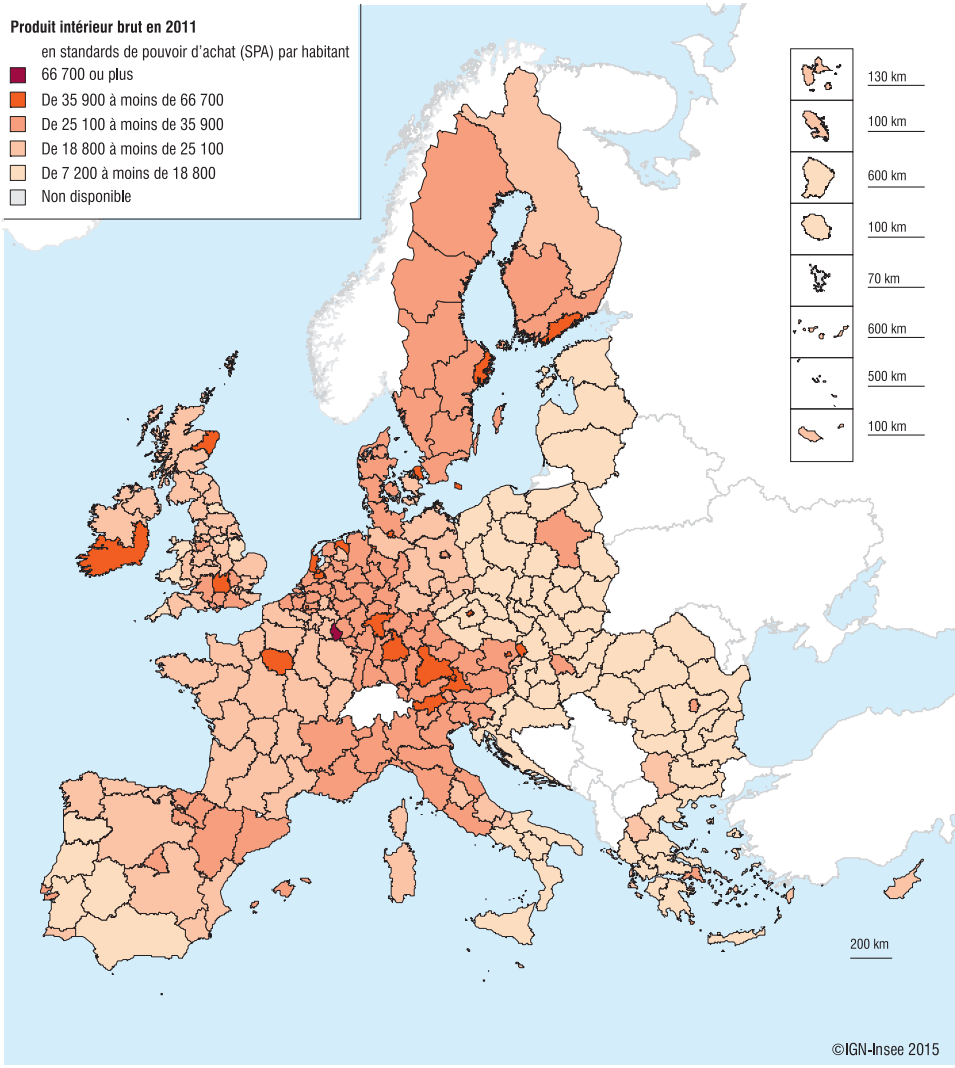

Produit intérieur brut par habitant en 2013

en standards de pouvoir d'achat (SPA)

Allemagne	32 000	**France**	**27 800**	Pologne	17 500
Autriche	33 200	Grèce	19 500	Portugal	19 400
Belgique	30 500	Hongrie	17 200	République tchèque	20 600
Bulgarie	12 000	Irlande	32 500	Roumanie	13 900
Chypre	22 100	Italie	25 200	Royaume-Uni	27 200
Croatie	15 600	Lettonie	17 300	Slovaquie	19 600
Danemark	32 100	Lituanie	19 100	Slovénie	21 300
Espagne	24 500	Luxembourg	67 900	Suède	32 700
Estonie	18 600	Malte	22 600	**Union européenne**	**25 700**
Finlande	28 700	Pays-Bas	32 600		

Note : donnée 2012 pour la Grèce.
Source : Eurostat.

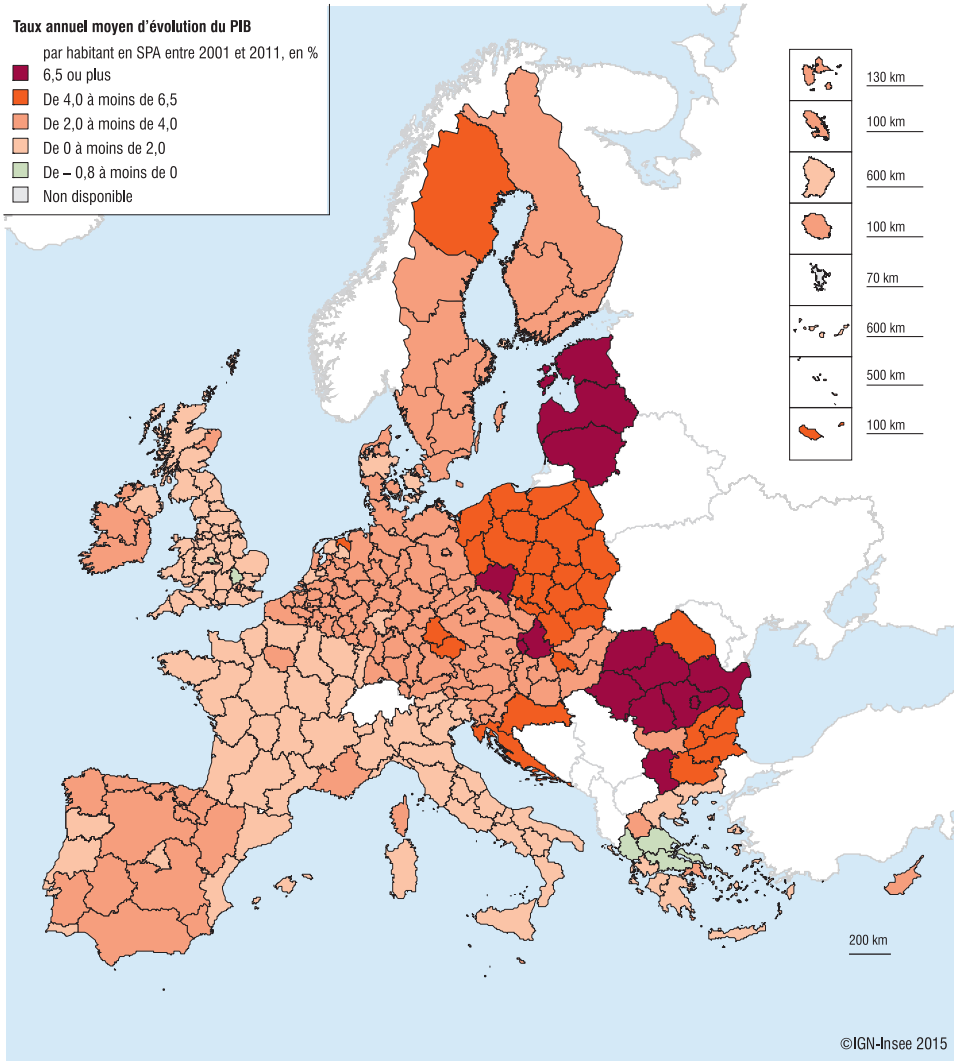

Évolution du PIB par habitant en SPA entre 2001 et 2013

taux annuel moyen, en %

Allemagne	2,8	**France**	**1,7**	Pologne	5,3
Autriche	2,4	Grèce	1,2	Portugal	1,7
Belgique	1,8	Hongrie	3,4	République tchèque	3,0
Bulgarie	6,1	Irlande	1,8	Roumanie	8,0
Chypre	1,8	Italie	0,6	Royaume-Uni	1,1
Croatie	3,8	Lettonie	7,1	Slovaquie	5,5
Danemark	2,0	Lituanie	7,2	Slovénie	2,5
Espagne	2,0	Luxembourg	3,3	Suède	2,5
Estonie	6,0	Malte	2,9	**Union européenne**	**2,2**
Finlande	2,0	Pays-Bas	1,8		

Note : évolution 2001-2012 pour la Grèce.
Source : Eurostat.

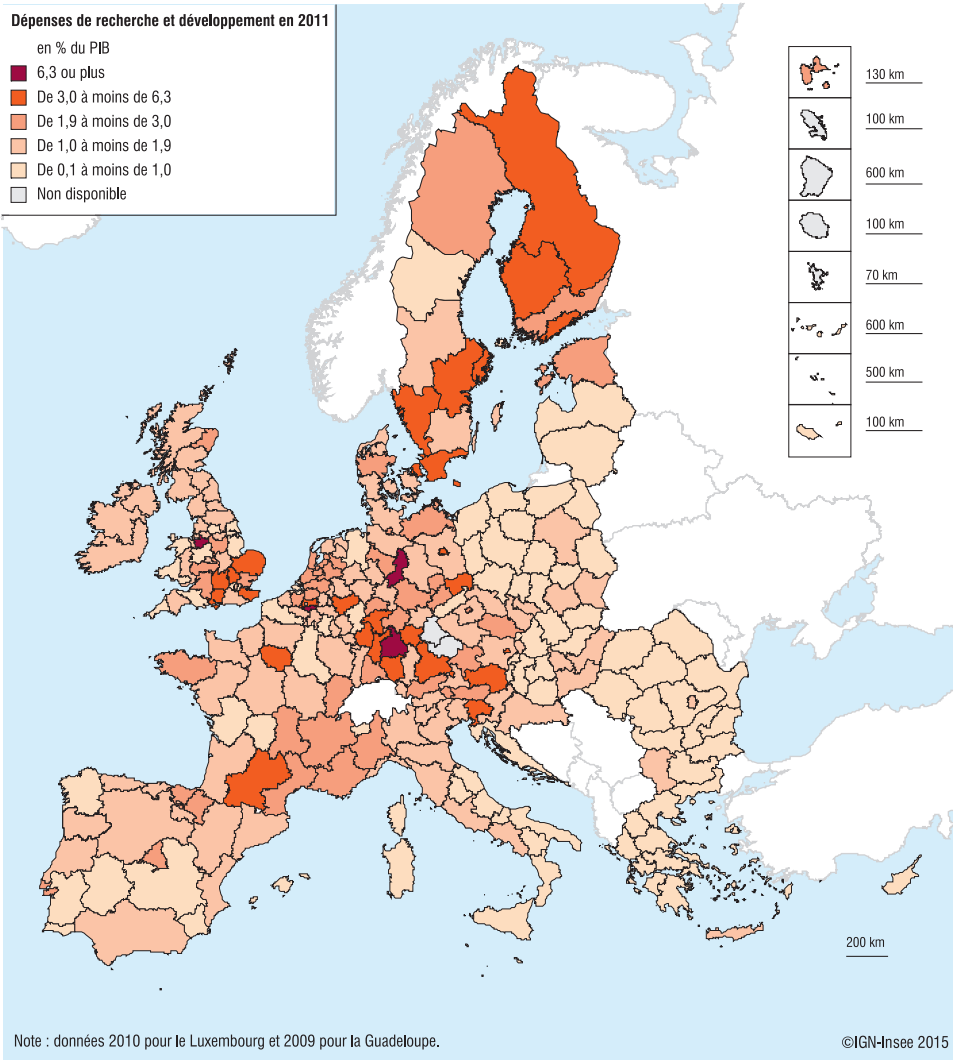

Dépenses de recherche et développement en 2012

en % du PIB

Allemagne	2,9	**France**	**2,3**	Pologne	0,9
Autriche	2,8	Grèce	0,7	Portugal	1,5
Belgique	2,2	Hongrie	1,3	République tchèque	1,9
Bulgarie	0,6	Irlande	1,7	Roumanie	0,4
Chypre	0,5	Italie	1,3	Royaume-Uni	1,7
Croatie	0,8	Lettonie	0,7	Slovaquie	0,8
Danemark	3,0	Lituanie	0,9	Slovénie	2,8
Espagne	1,3	Luxembourg	1,5	Suède	3,4
Estonie	2,2	Malte	0,8	**Union européenne**	**2,1**
Finlande	3,6	Pays-Bas	2,2		

Note : donnée 2010 pour le Luxembourg.
Source : Eurostat.

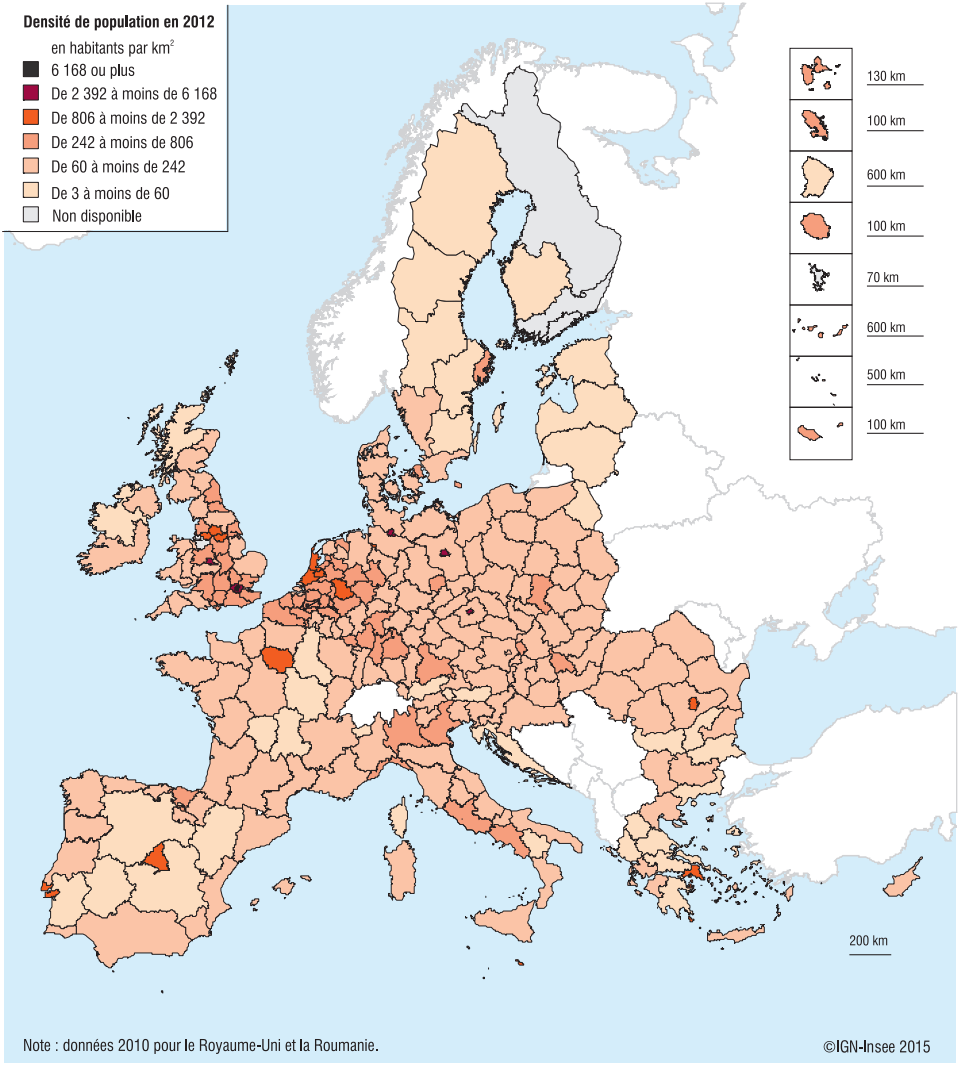

Densité de population en 2012

en habitants par km²

Allemagne	229,4	**France**	**103,4**	Pologne	123,2
Autriche	102,3	Grèce	84,8	Portugal	114,0
Belgique	367,0	Hongrie	106,6	République tchèque	136,1
Bulgarie	67,1	Irlande	67,1	Roumanie	93,0
Chypre	93,8	Italie	197,6	Royaume-Uni	256,8
Croatie	75,4	Lettonie	32,7	Slovaquie	110,3
Danemark	130,4	Lituanie	47,7	Slovénie	102,2
Espagne	93,2	Luxembourg	205,3	Suède	23,4
Estonie	30,5	Malte	1 327,4	**Union européenne**	**116,3**
Finlande	17,8	Pays-Bas	496,9		

Note : donnée 2011 pour la Roumanie ; donnée 2010 pour le Royaume-Uni.
Source : Eurostat.

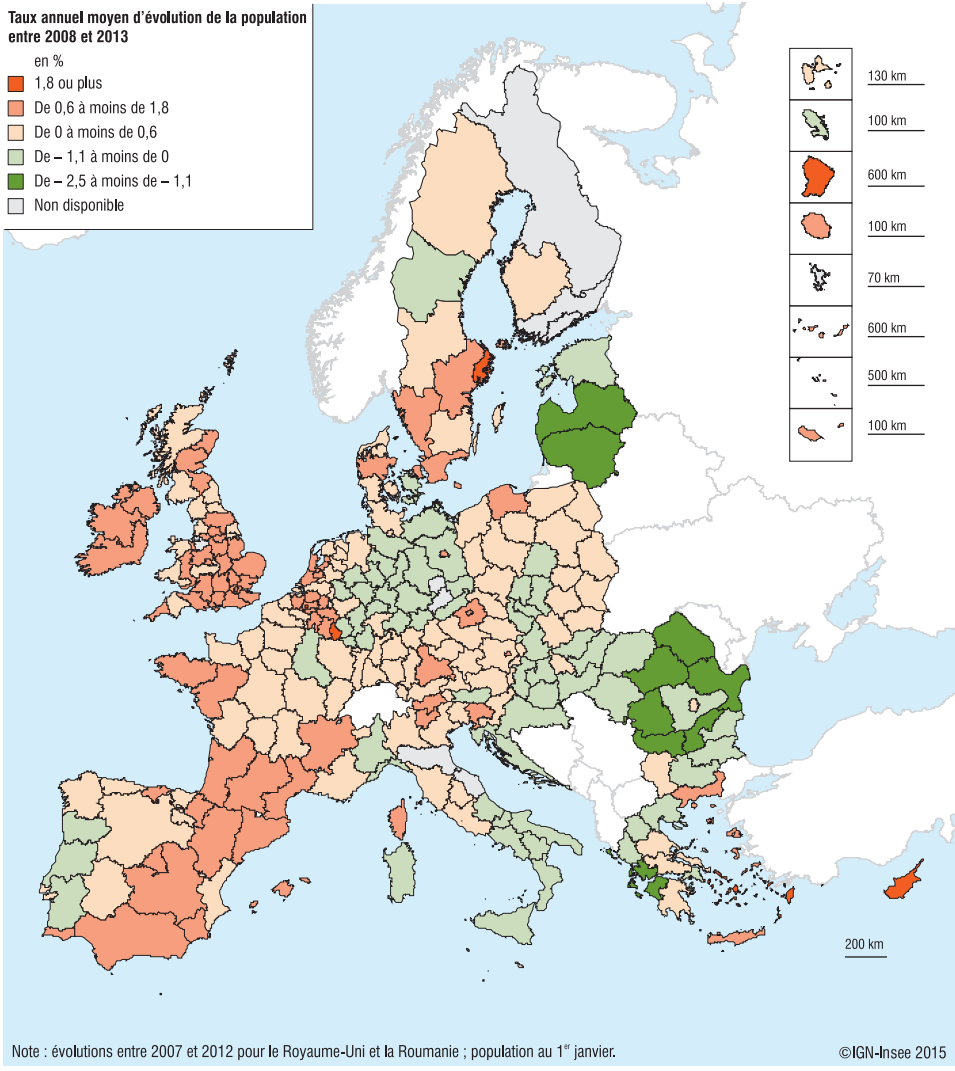

Note : évolutions entre 2007 et 2012 pour le Royaume-Uni et la Roumanie ; population au 1er janvier.

©IGN-Insee 2015

Taux annuel moyen d'évolution de la population entre 2008 et 2013

en %

Allemagne	– 0,4	**France**	**0,5**	Pologne	0,2
Autriche	0,3	Grèce	– 0,2	Portugal	– 0,1
Belgique	0,9	Hongrie	– 0,3	République tchèque	0,3
Bulgarie	– 0,6	Irlande	0,6	Roumanie	– 0,6
Chypre	2,2	Italie	0,3	Royaume-Uni	0,7
Croatie	– 0,2	Lettonie	– 1,6	Slovaquie	0,1
Danemark	0,5	Lituanie	– 1,5	Slovénie	0,5
Espagne	0,5	Luxembourg	2,1	Suède	0,8
Estonie	– 0,3	Malte	0,7	**Union européenne**	**0,2**
Finlande	0,5	Pays-Bas	0,5		

Source : Eurostat.

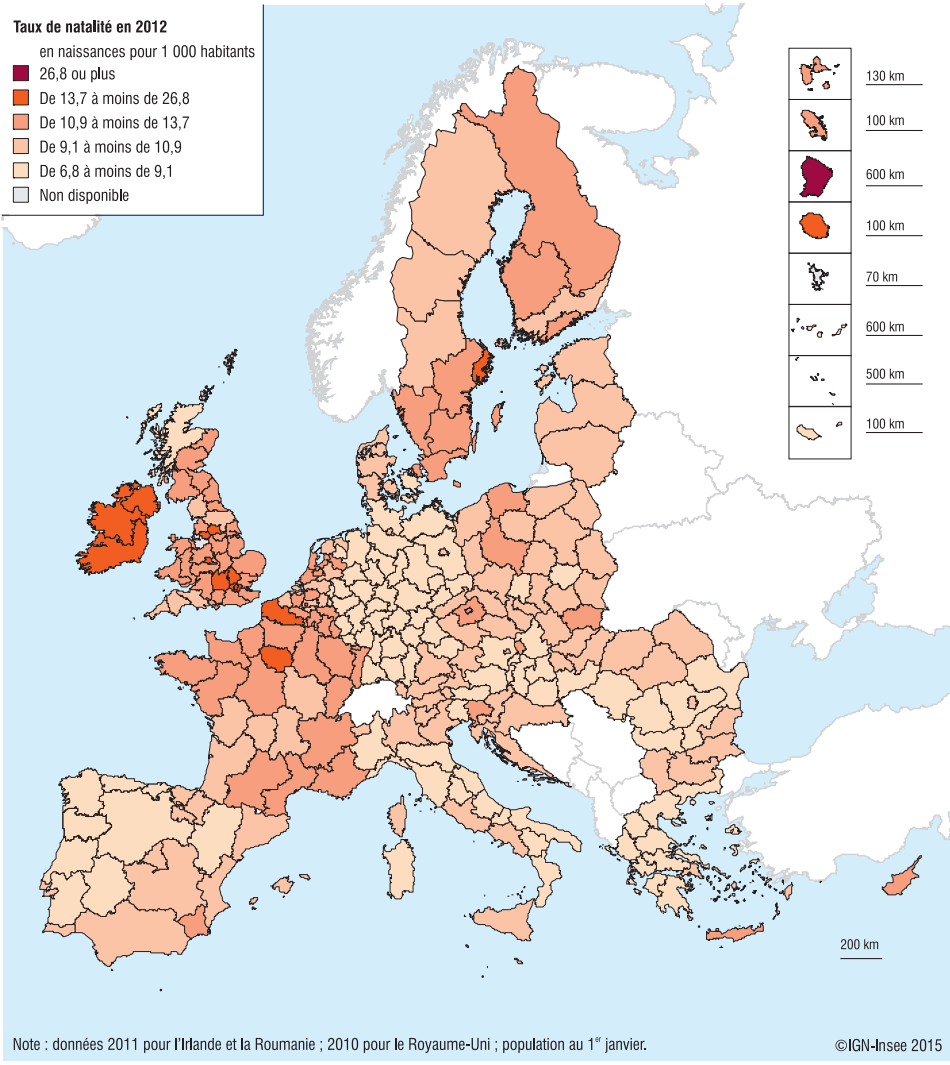

Note : données 2011 pour l'Irlande et la Roumanie ; 2010 pour le Royaume-Uni ; population au 1er janvier. ©IGN-Insee 2015

Taux de natalité en 2013

en nombre de naissances pour 1 000 habitants

Allemagne	8,5	**France**	**12,3**	Pologne	9,6
Autriche	9,4	Grèce	8,5	Portugal	7,9
Belgique	11,2	Hongrie	9,2	République tchèque	10,2
Bulgarie	9,2	Irlande	15,0	Roumanie	8,8
Chypre	10,8	Italie	8,5	Royaume-Uni	12,2
Croatie	9,4	Lettonie	10,2	Slovaquie	10,1
Danemark	10,0	Lituanie	10,1	Slovénie	10,2
Espagne	9,1	Luxembourg	11,3	Suède	11,8
Estonie	10,3	Malte	9,5	**Union européenne**	**10,0**
Finlande	10,7	Pays-Bas	10,2		

Source : Eurostat.

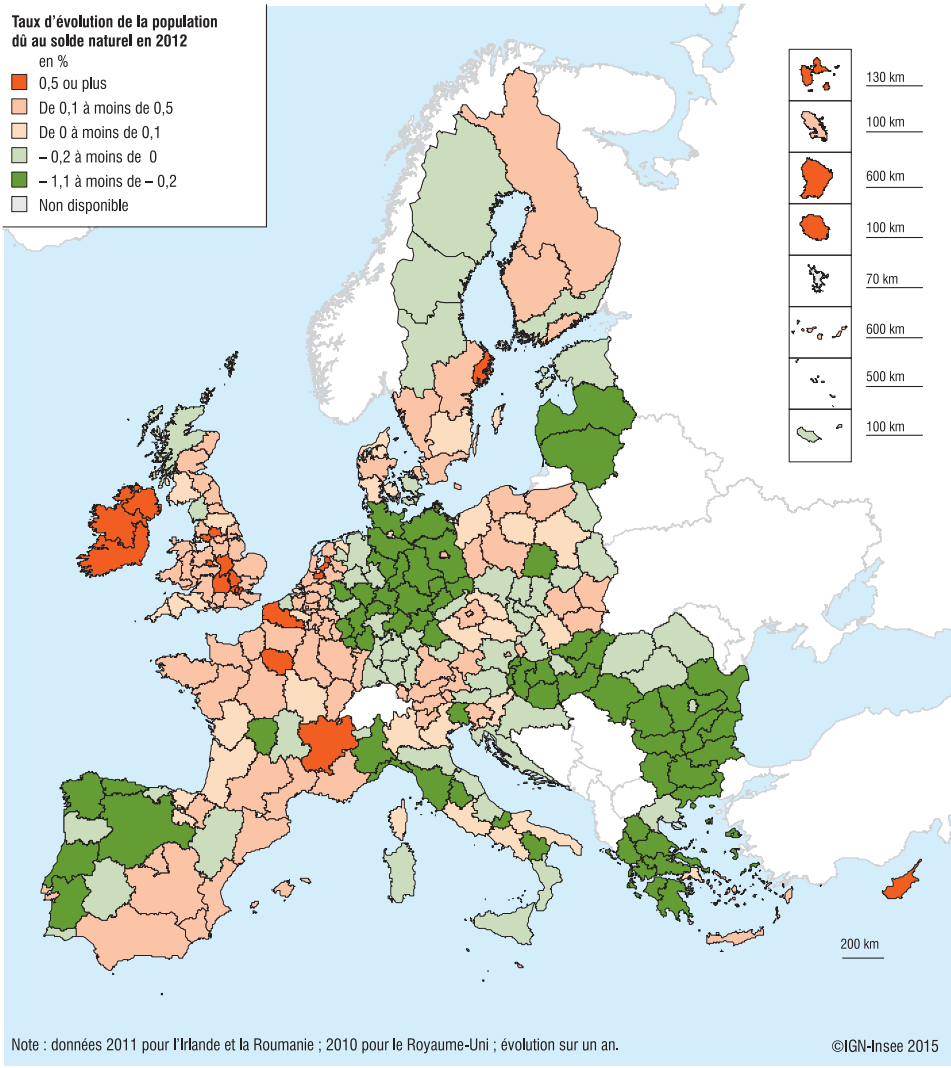

Taux d'évolution de la population dû au solde naturel en 2013

en %

Allemagne	– 0,3	**France**	**0,4**	Pologne	– 0,1
Autriche	0,0	Grèce	– 0,2	Portugal	– 0,2
Belgique	0,2	Hongrie	– 0,4	République tchèque	0,0
Bulgarie	– 0,5	Irlande	0,9	Roumanie	– 0,4
Chypre	0,5	Italie	– 0,1	Royaume-Uni	0,3
Croatie	– 0,3	Lettonie	– 0,4	Slovaquie	0,1
Danemark	0,1	Lituanie	– 0,4	Slovénie	0,1
Espagne	0,1	Luxembourg	0,4	Suède	0,2
Estonie	– 0,1	Malte	0,2	**Union européenne**	**0,0**
Finlande	0,1	Pays-Bas	0,2		

Source : Eurostat.

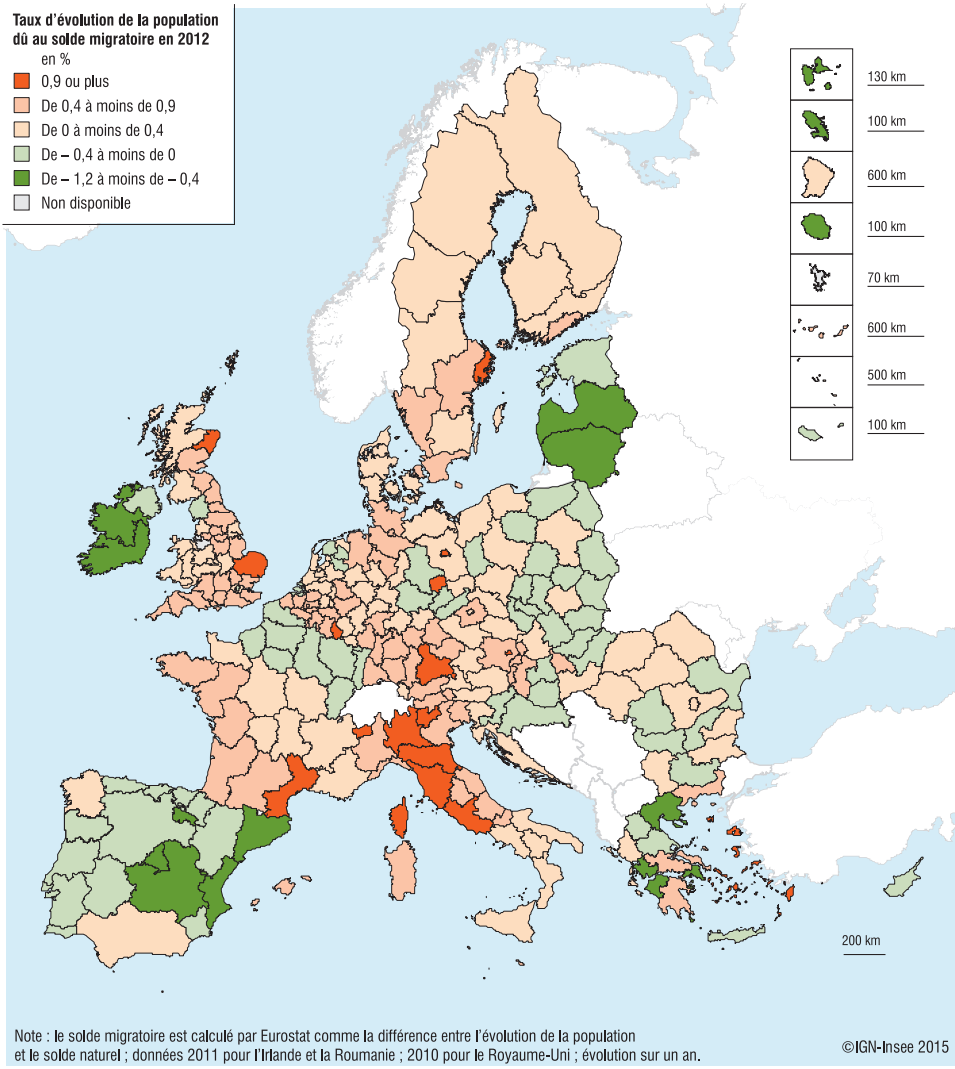

Taux d'évolution de la population dû au solde migratoire en 2013

en %

Allemagne	0,6	**France**	**0,1**	Pologne	– 0,1
Autriche	0,7	Grèce	– 0,5	Portugal	– 0,4
Belgique	0,2	Hongrie	0,1	République tchèque	0,0
Bulgarie	0,0	Irlande	– 0,6	Roumanie	0,0
Chypre	– 1,4	Italie	2,0	Royaume-Uni	0,3
Croatie	– 0,1	Lettonie	– 0,7	Slovaquie	0,0
Danemark	0,4	Lituanie	– 0,6	Slovénie	0,0
Espagne	– 0,6	Luxembourg	1,9	Suède	0,7
Estonie	– 0,2	Malte	0,8	**Union européenne**	**0,3**
Finlande	0,3	Pays-Bas	0,1		

Note : y compris ajustement statistique ; le solde migratoire est calculé par Eurostat comme la différence entre l'évolution de la population et le solde naturel.
Source : Eurostat.

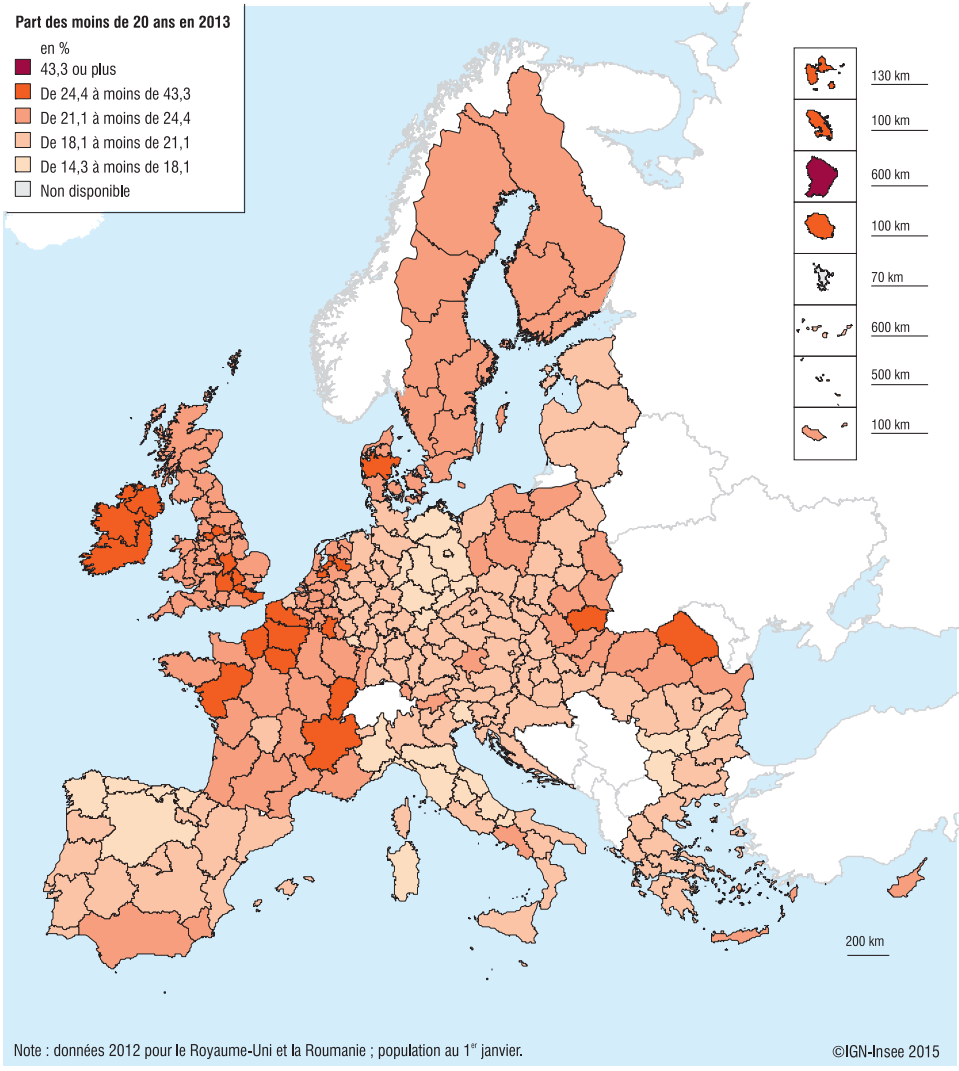

Part des moins de 20 ans en 2013

en % de la population totale

Allemagne	18,1	**France**	**24,6**	Pologne	20,8
Autriche	20,1	Grèce	19,6	Portugal	20,0
Belgique	22,7	Hongrie	20,2	République tchèque	19,7
Bulgarie	18,2	Irlande	27,9	Roumanie	21,3
Chypre	23,1	Italie	18,7	Royaume-Uni	23,4
Croatie	20,7	Lettonie	19,4	Slovaquie	21,2
Danemark	23,8	Lituanie	21,0	Slovénie	19,3
Espagne	19,8	Luxembourg	23,0	Suède	22,8
Estonie	20,5	Malte	20,6	**Union européenne**	**21,0**
Finlande	22,3	Pays-Bas	23,1		

Note : données 2012 pour la Roumanie et le Royaume-Uni.
Source : Eurostat.

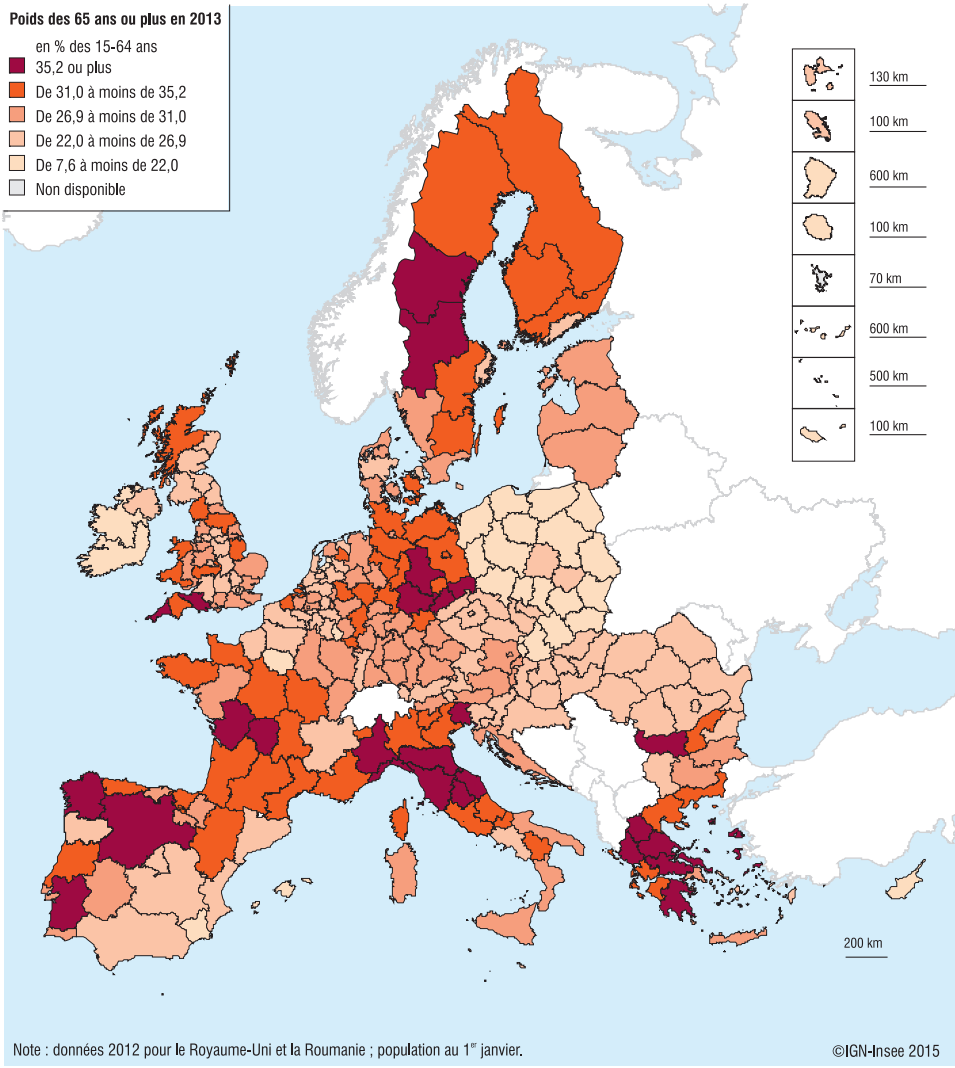

Poids des 65 ans ou plus en 2013

en % de la population âgée de 15 à 64 ans

Allemagne	31,3	**France**	**27,5**	Pologne	20,1
Autriche	26,8	Grèce	30,9	Portugal	29,4
Belgique	26,8	Hongrie	25,1	République tchèque	24,6
Bulgarie	28,5	Irlande	18,6	Roumanie	23,7
Chypre	18,8	Italie	32,7	Royaume-Uni	25,9
Croatie	27,1	Lettonie	28,1	Slovaquie	18,4
Danemark	27,6	Lituanie	27,2	Slovénie	25,0
Espagne	26,3	Luxembourg	20,2	Suède	29,9
Estonie	27,2	Malte	25,1	**Union européenne**	**27,5**
Finlande	28,9	Pays-Bas	25,5		

Note : données 2012 pour la Roumanie et le Royaume-Uni.
Source : Eurostat.

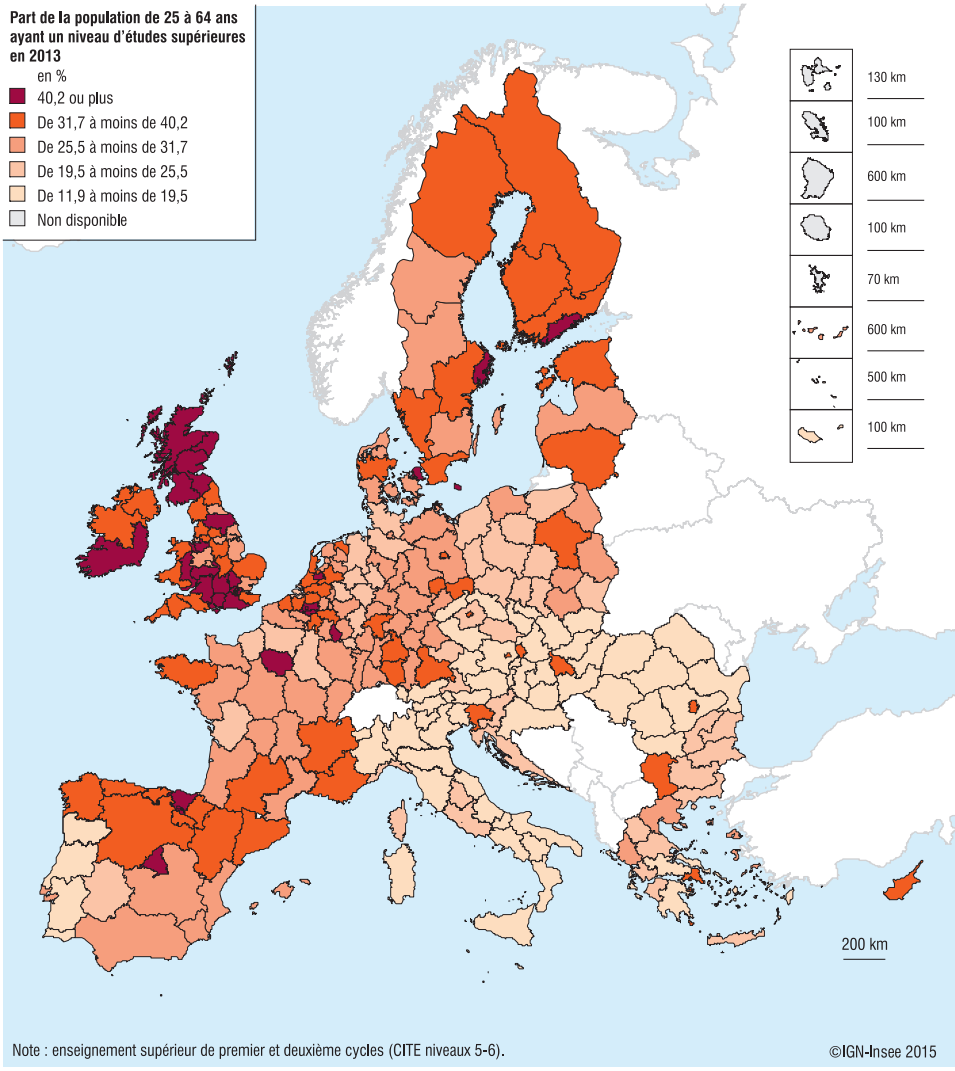

Part de la population de 25 à 64 ans ayant un niveau d'études supérieures en 2013

en %

Allemagne	28,5	**France**	**32,1**	Pologne	25,8
Autriche	20,7	Grèce	27,4	Portugal	19,3
Belgique	35,5	Hongrie	22,5	République tchèque	20,5
Bulgarie	25,6	Irlande	41,5	Roumanie	15,7
Chypre	39,3	Italie	16,3	Royaume-Uni	39,6
Croatie	19,4	Lettonie	31,0	Slovaquie	19,9
Danemark	35,4	Lituanie	35,2	Slovénie	27,9
Espagne	33,3	Luxembourg	40,7	Suède	37,0
Estonie	38,4	Malte	18,4	**Union européenne**	**28,4**
Finlande	40,5	Pays-Bas	33,9		

Source : Eurostat.

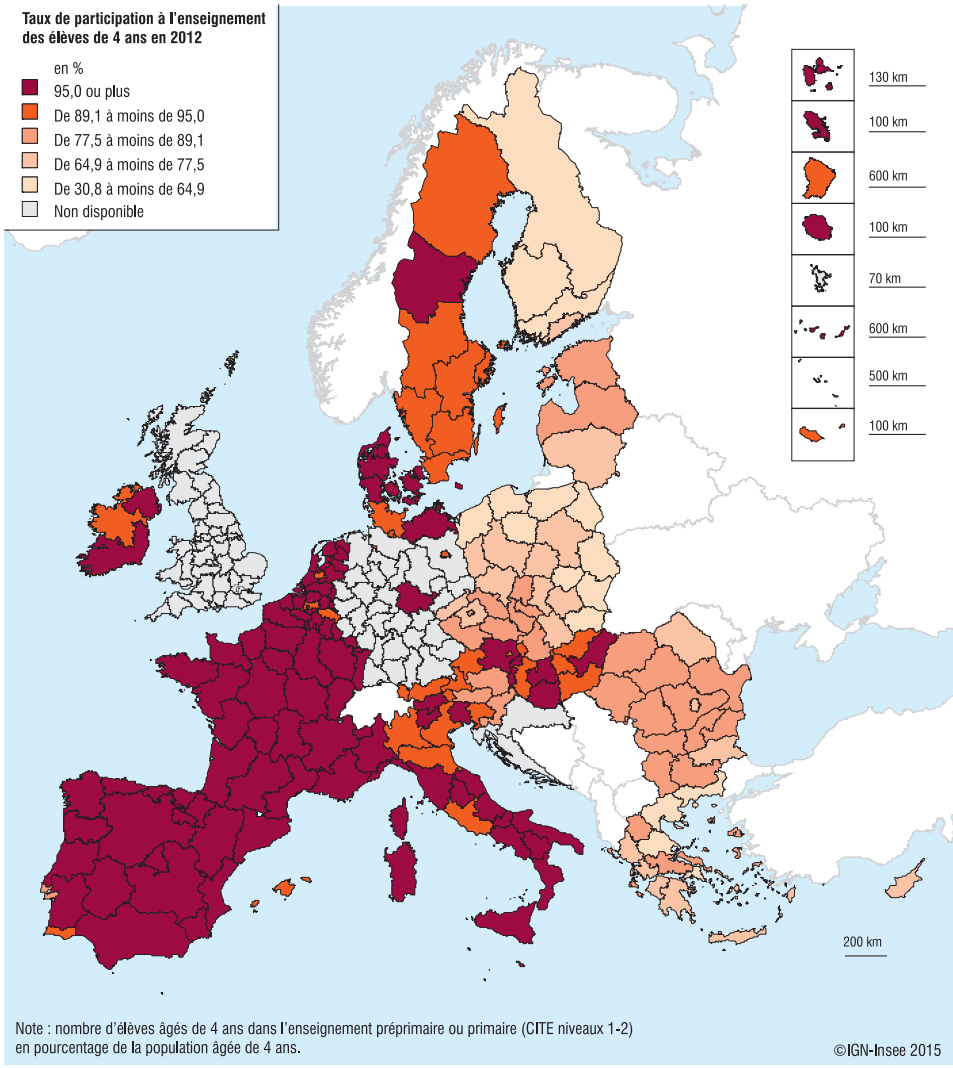

Taux de participation à l'enseignement des élèves de 4 ans en 2012

en %

Allemagne	95,8	**France**	**100,0**	Pologne	65,5
Autriche	90,9	Grèce	52,6	Portugal	93,4
Belgique	97,8	Hongrie	93,2	République tchèque	82,3
Bulgarie	79,5	Irlande	97,0	Roumanie	79,7
Chypre	72,0	Italie	96,3	Royaume-Uni	98,0
Croatie	58,1	Lettonie	87,1	Slovaquie	72,8
Danemark	97,8	Lituanie	75,0	Slovénie	89,4
Espagne	98,2	Luxembourg	97,9	Suède	94,2
Estonie	87,4	Malte	100,0	**Union européenne**	**91,7**
Finlande	59,3	Pays-Bas	99,6		

Note : nombre d'élèves âgés de 4 ans dans l'enseignement préprimaire ou primaire (CITE niveaux 1-2) en pourcentage de la population âgée de 4 ans.
Source : Eurostat.

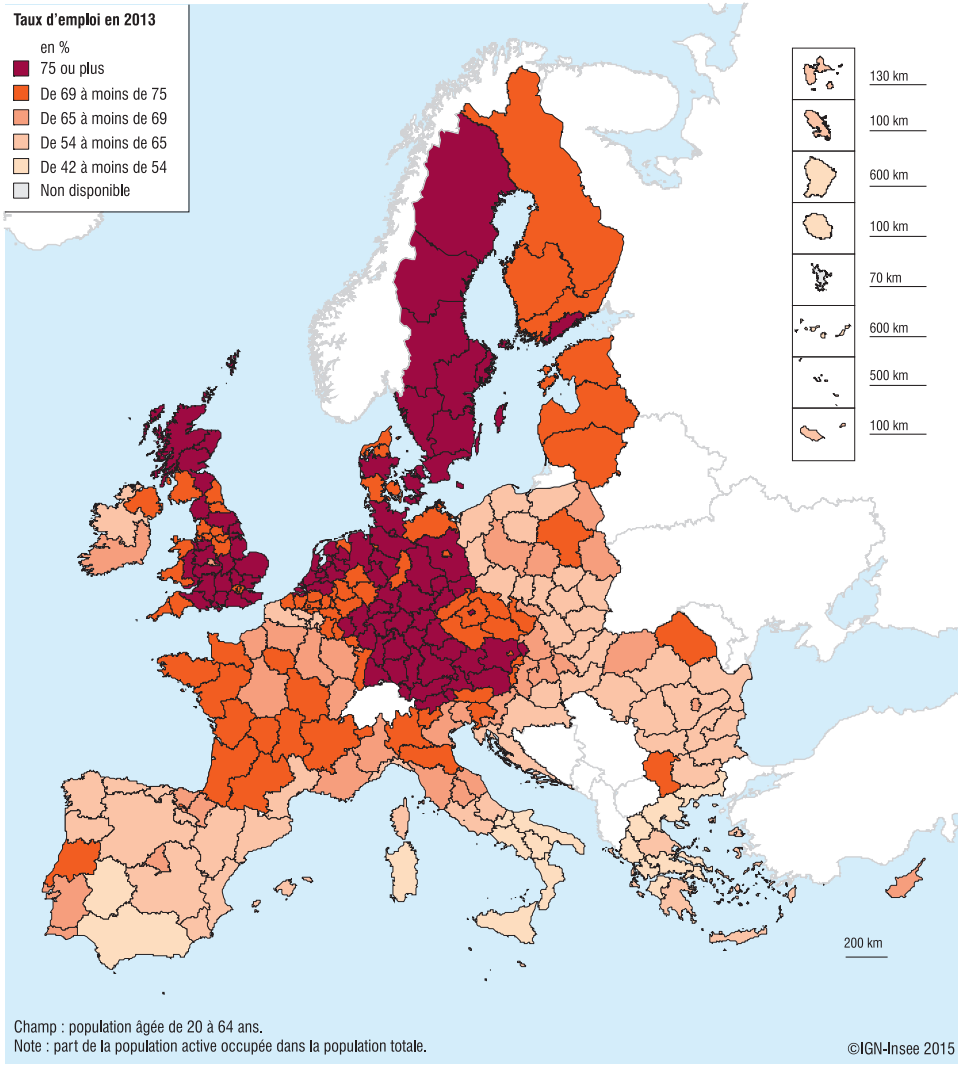

Taux d'emploi en 2013

part de la population active occupée de 20 à 64 ans dans la population de 20 à 64 ans, en %

Allemagne	77,1	**France**	**69,1**	Pologne	64,9
Autriche	75,5	Grèce	53,2	Portugal	65,6
Belgique	67,2	Hongrie	63,2	République tchèque	72,5
Bulgarie	63,5	Irlande	65,5	Roumanie	63,9
Chypre	67,2	Italie	59,8	Royaume-Uni	74,9
Croatie	57,2	Lettonie	69,7	Slovaquie	65,0
Danemark	75,6	Lituanie	69,9	Slovénie	67,2
Espagne	58,6	Luxembourg	71,1	Suède	79,8
Estonie	73,3	Malte	64,8	**Union européenne**	**68,3**
Finlande	73,3	Pays-Bas	76,5		

Source : Eurostat.

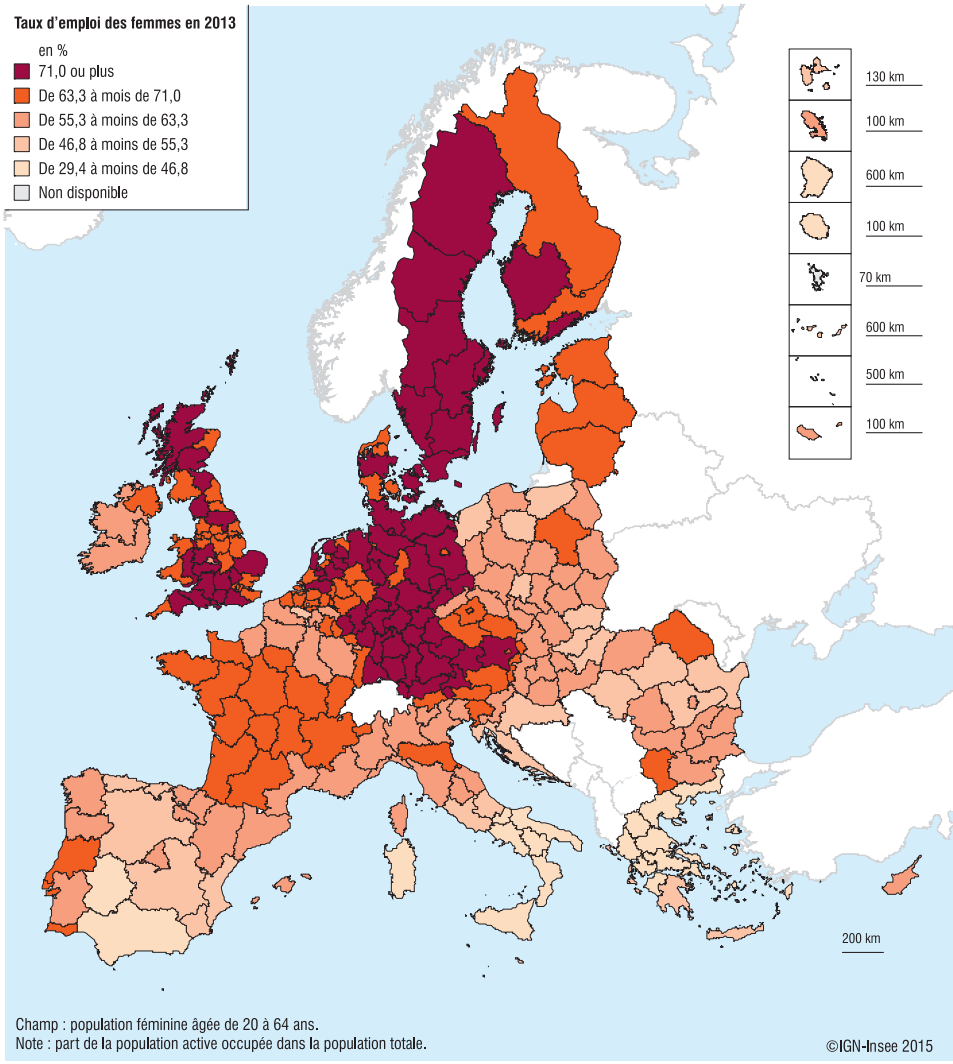

Taux d'emploi des femmes en 2013

part des femmes actives occupées de 20 à 64 ans dans la population des femmes de 20 à 64 ans, en %

Allemagne	72,3	**France**	**65,0**	Pologne	57,6
Autriche	70,8	Grèce	43,3	Portugal	62,4
Belgique	62,1	Hongrie	57,0	République tchèque	63,8
Bulgarie	60,7	Irlande	60,3	Roumanie	56,2
Chypre	62,2	Italie	49,9	Royaume-Uni	69,4
Croatie	52,8	Lettonie	67,7	Slovaquie	57,8
Danemark	72,4	Lituanie	68,6	Slovénie	63,0
Espagne	53,8	Luxembourg	63,9	Suède	77,2
Estonie	70,1	Malte	49,8	**Union européenne**	**62,5**
Finlande	71,9	Pays-Bas	71,6		

Source : Eurostat.

Emploi des 55-64 ans

3.15

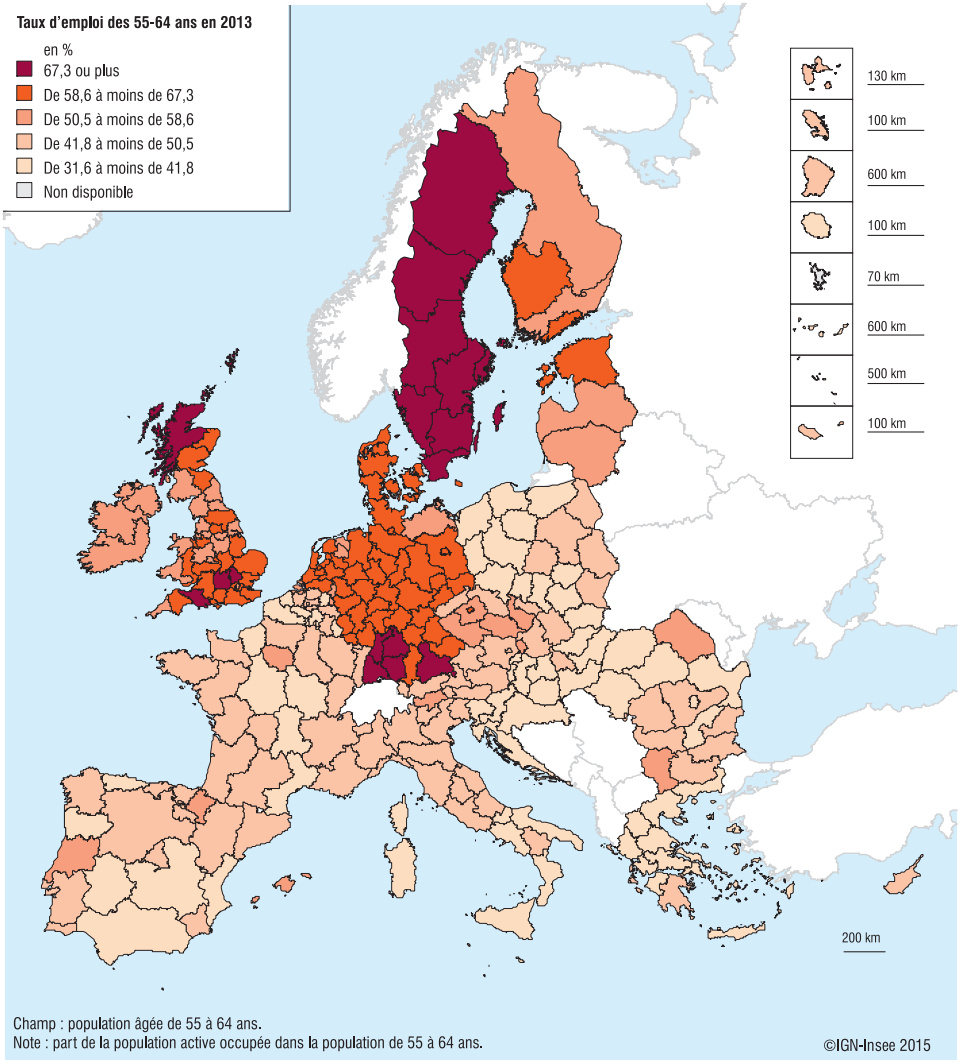

Champ : population âgée de 55 à 64 ans.
Note : part de la population active occupée dans la population de 55 à 64 ans.

Taux d'emploi des 55-64 ans en 2013

part de la population active occupée de 55 à 64 ans dans la population de 55 à 64 ans, en %

Allemagne	63,5	**France**	**45,6**	Pologne	40,6
Autriche	44,9	Grèce	35,6	Portugal	46,7
Belgique	41,7	Hongrie	38,5	République tchèque	51,6
Bulgarie	47,4	Irlande	51,3	Roumanie	41,5
Chypre	49,6	Italie	42,7	Royaume-Uni	59,8
Croatie	36,5	Lettonie	54,8	Slovaquie	44,0
Danemark	61,7	Lituanie	53,4	Slovénie	33,5
Espagne	43,2	Luxembourg	40,5	Suède	73,6
Estonie	62,6	Malte	36,2	**Union européenne**	**50,1**
Finlande	58,5	Pays-Bas	60,1		

Source : Eurostat.

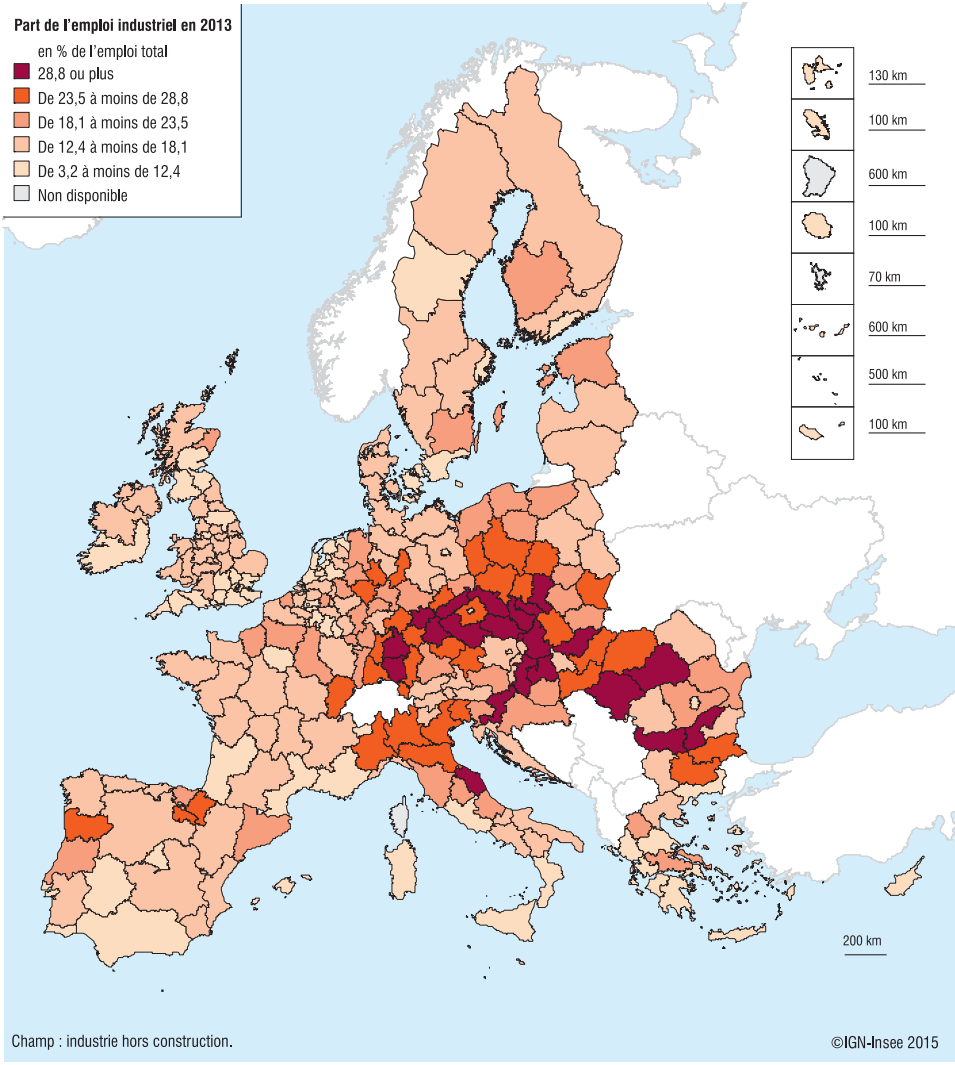

Part de l'emploi industriel en 2013

en % de l'emploi total

Allemagne	21,0	**France**	**13,8**	Pologne	22,9
Autriche	17,0	Grèce	11,0	Portugal	17,5
Belgique	14,4	Hongrie	23,5	République tchèque	29,0
Bulgarie	23,1	Irlande	12,8	Roumanie	21,2
Chypre	9,5	Italie	20,2	Royaume-Uni	11,5
Croatie	20,1	Lettonie	16,4	Slovaquie	25,8
Danemark	13,5	Lituanie	17,8	Slovénie	24,9
Espagne	13,7	Luxembourg	5,9	Suède	12,3
Estonie	21,1	Malte	15,3	**Union européenne**	**17,3**
Finlande	15,6	Pays-Bas	10,1		

Champ : industrie hors construction.
Source : Eurostat.

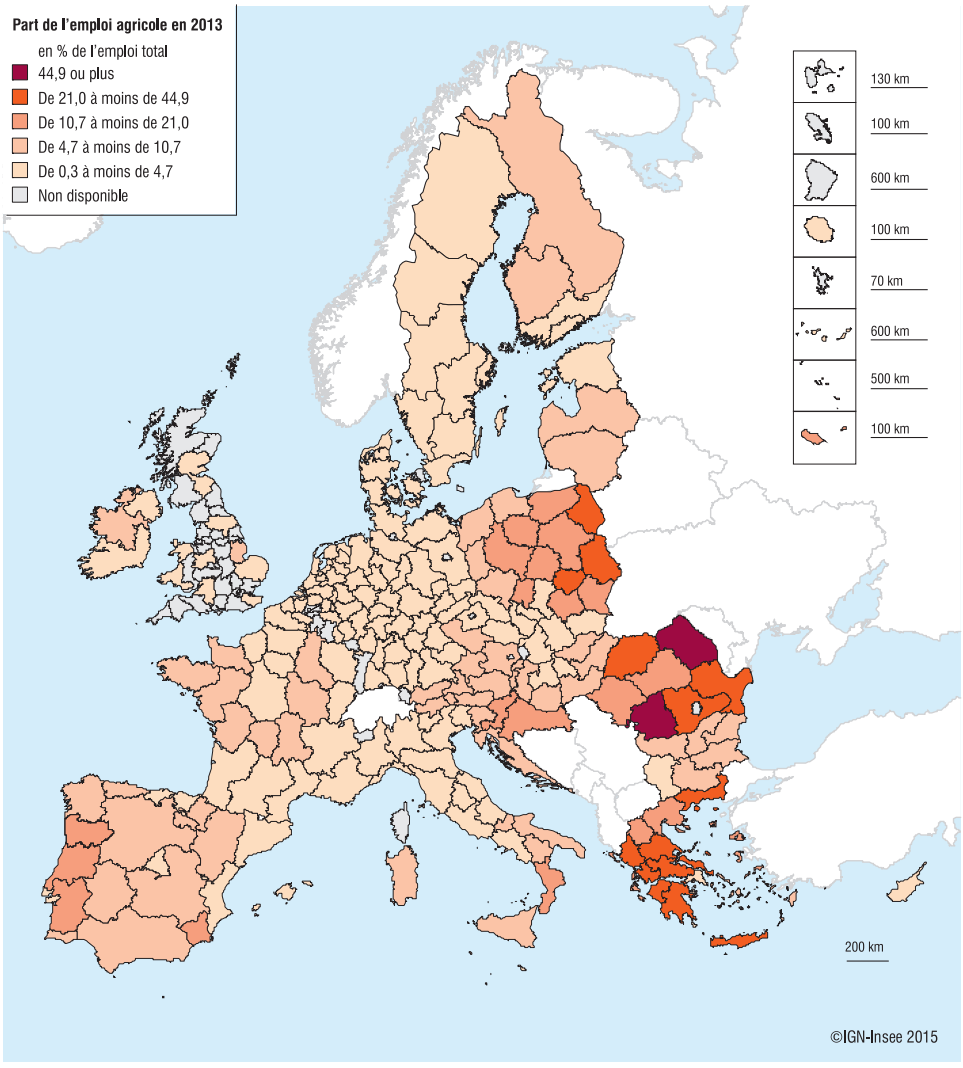

Part de l'emploi agricole en 2013

en % de l'emploi total

Allemagne	1,4	**France**	**3,1**	Pologne	12,0
Autriche	4,7	Grèce	13,7	Portugal	9,9
Belgique	1,4	Hongrie	4,9	République tchèque	3,0
Bulgarie	6,7	Irlande	5,7	Roumanie	28,5
Chypre	3,1	Italie	3,6	Royaume-Uni	1,1
Croatie	12,3	Lettonie	8,0	Slovaquie	3,3
Danemark	2,5	Lituanie	8,4	Slovénie	8,5
Espagne	4,3	Luxembourg	1,6	Suède	2,0
Estonie	4,3	Malte	1,3	**Union européenne**	**4,9**
Finlande	4,1	Pays-Bas	1,9		

Source : Eurostat.

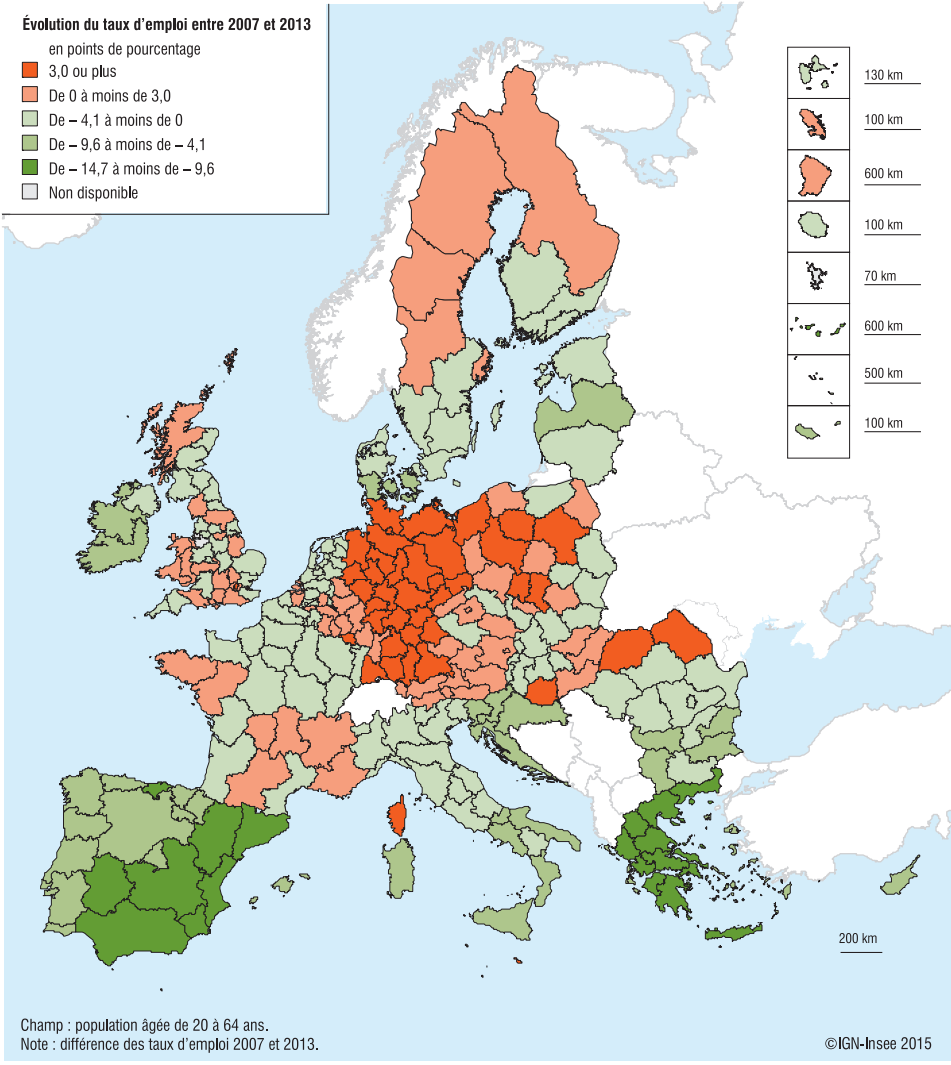

Évolution du taux d'emploi entre 2007 et 2013

en points de pourcentage

Allemagne	4,2	**France**	**– 0,3**	Pologne	2,2
Autriche	1,1	Grèce	– 12,8	Portugal	– 7,0
Belgique	– 0,5	Hongrie	0,6	République tchèque	0,5
Bulgarie	– 4,9	Irlande	– 8,3	Roumanie	– 0,5
Chypre	– 9,6	Italie	– 3,0	Royaume-Uni	– 0,3
Croatie	– 5,1	Lettonie	– 5,5	Slovaquie	– 2,2
Danemark	– 3,4	Lituanie	– 2,8	Slovénie	– 5,2
Espagne	– 11,1	Luxembourg	1,5	Suède	– 0,3
Estonie	– 3,6	Malte	6,2	**Union européenne**	**– 1,5**
Finlande	– 1,5	Pays-Bas	– 1,3		

Champ : population âgée de 20 à 64 ans.
Note : différence des taux d'emploi 2007 et 2013.
Source : Eurostat.

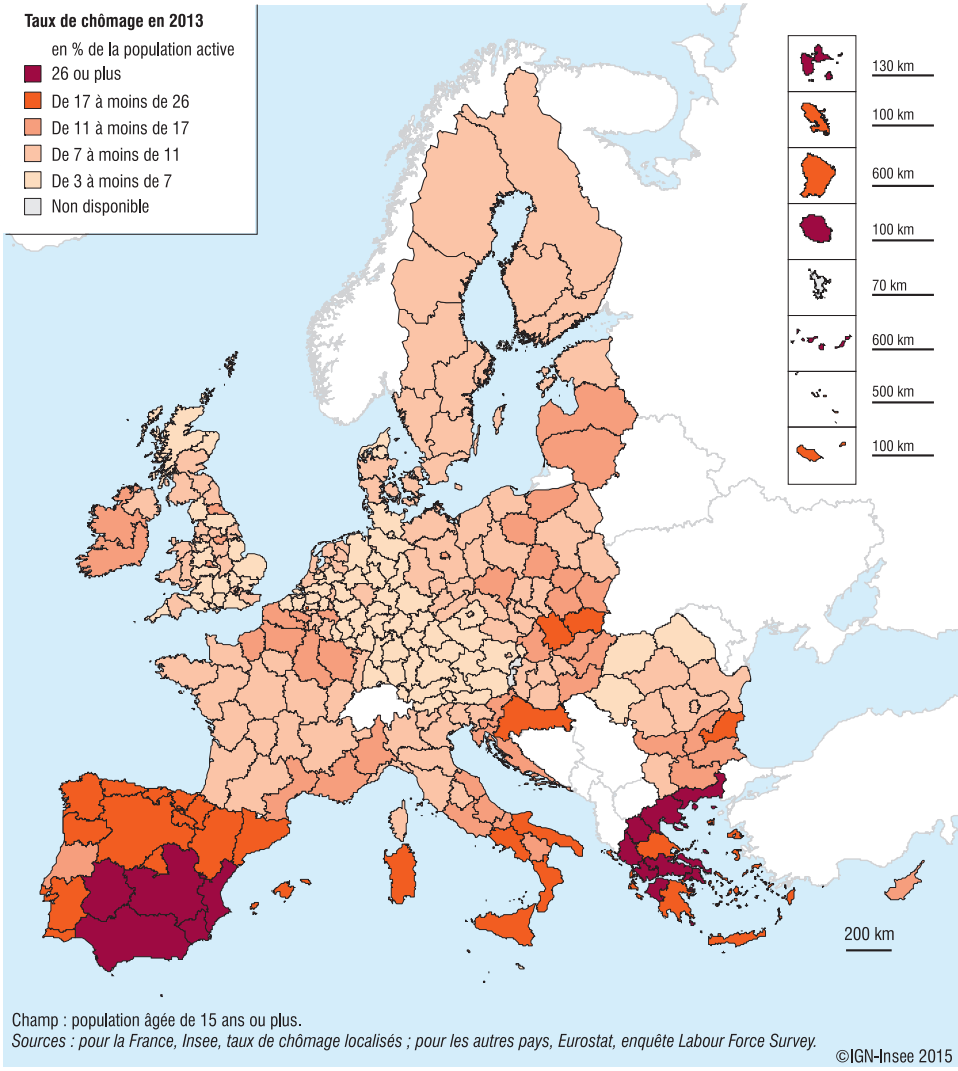

Champ : population âgée de 15 ans ou plus.
Sources : pour la France, Insee, taux de chômage localisés ; pour les autres pays, Eurostat, enquête Labour Force Survey.
©IGN-Insee 2015

Taux de chômage en 2013

en % de la population active

Allemagne	5,3	**France métropolitaine**	**9,9**	Pologne	10,3
Autriche	4,9	Grèce	27,3	Portugal	16,3
Belgique	8,4	Hongrie	10,2	République tchèque	7,0
Bulgarie	12,9	Irlande	13,0	Roumanie	7,3
Chypre	15,9	Italie	12,2	Royaume-Uni	7,5
Croatie	17,1	Lettonie	11,9	Slovaquie	14,2
Danemark	7,0	Lituanie	11,8	Slovénie	10,1
Espagne	26,1	Luxembourg	5,8	Suède	8,1
Estonie	8,6	Malte	6,4	**Union européenne**	**10,8**
Finlande	8,2	Pays-Bas	6,7		

Champ : population âgée de 15 ans ou plus.
Sources : pour la France, Insee, taux de chômage localisés ; pour les autres pays, Eurostat, enquête Labour Force Survey.

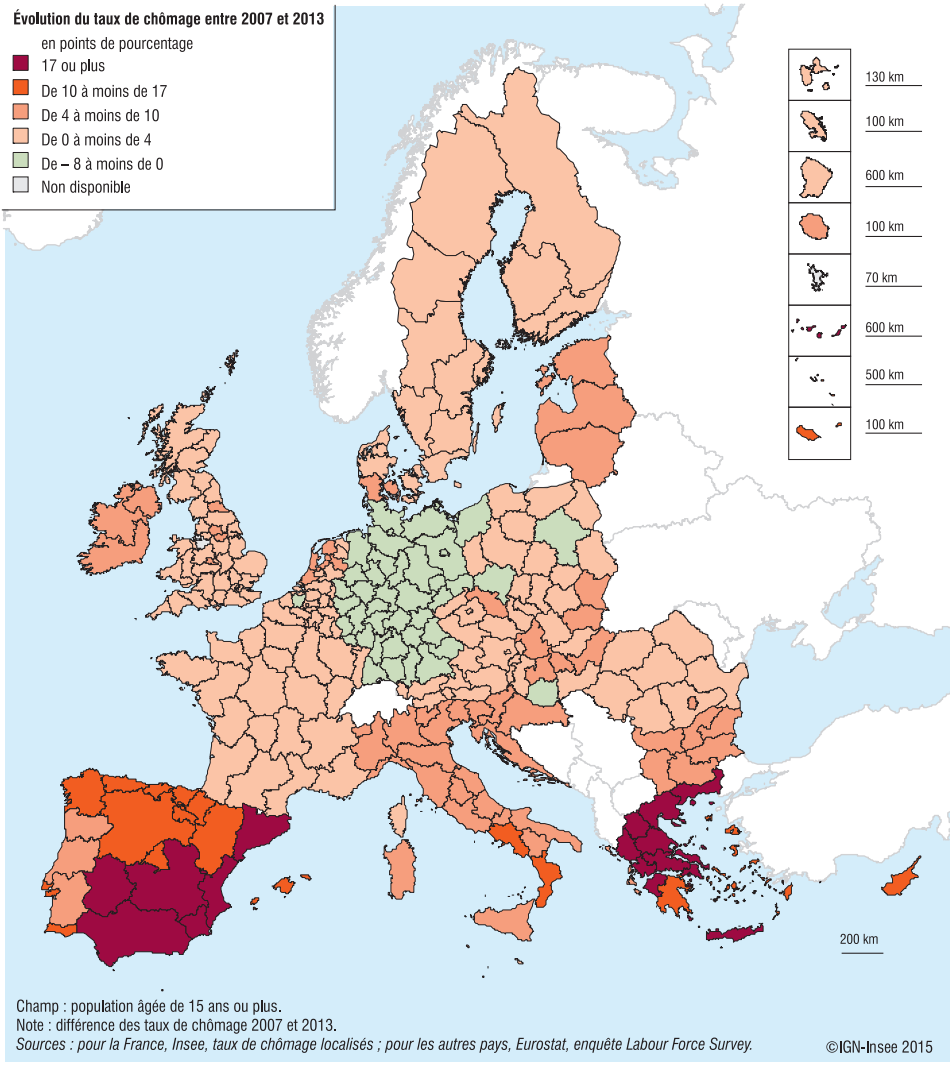

Champ : population âgée de 15 ans ou plus.
Note : différence des taux de chômage 2007 et 2013.
Sources : pour la France, Insee, taux de chômage localisés ; pour les autres pays, Eurostat, enquête Labour Force Survey.

©IGN-Insee 2015

Évolution du taux de chômage entre 2007 et 2013

en points de pourcentage

Allemagne	– 3,4	**France métropolitaine**	**2,2**	Pologne	0,7
Autriche	0,5	Grèce	19,0	Portugal	8,3
Belgique	0,9	Hongrie	2,8	République tchèque	1,7
Bulgarie	6,0	Irlande	8,4	Roumanie	0,9
Chypre	12,0	Italie	6,1	Royaume-Uni	2,2
Croatie	7,7	Lettonie	5,8	Slovaquie	3,1
Danemark	3,2	Lituanie	7,6	Slovénie	5,3
Espagne	17,9	Luxembourg	1,7	Suède	1,9
Estonie	4,0	Malte	– 0,1	**Union européenne**	**3,6**
Finlande	1,3	Pays-Bas	3,5		

Champ : population âgée de 15 ans ou plus.
Sources : pour la France, Insee, taux de chômage localisés ; pour les autres pays, Eurostat, enquête Labour Force Survey.

Capacité d'accueil touristique

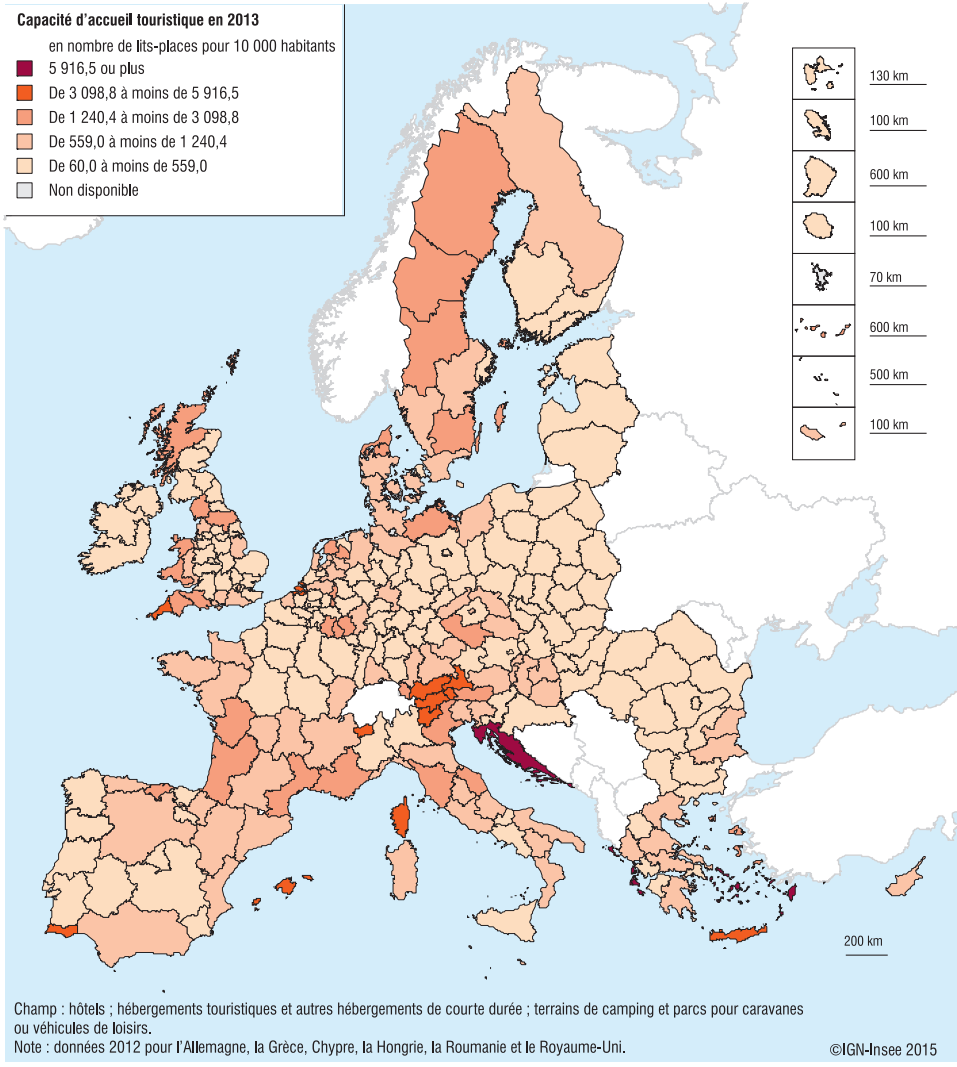

Champ : hôtels ; hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée ; terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs.
Note : données 2012 pour l'Allemagne, la Grèce, Chypre, la Hongrie, la Roumanie et le Royaume-Uni.

©IGN-Insee 2015

Capacité d'accueil touristique en 2013

en nombre de lits-places pour 10 000 habitants

Allemagne	430,3	**France**	**766,8**	Pologne	176,5
Autriche	1 153,1	Grèce	1 011,2	Portugal	471,0
Belgique	332,8	Hongrie	386,3	République tchèque	709,6
Bulgarie	417,4	Irlande	467,6	Roumanie	142,6
Chypre	1 000,7	Italie	777,9	Royaume-Uni	542,1
Croatie	2 041,8	Lettonie	191,9	Slovaquie	351,4
Danemark	742,1	Lituanie	235,4	Slovénie	512,2
Espagne	739,1	Luxembourg	1 214,3	Suède	834,7
Estonie	421,7	Malte	1 019,3	**Union européenne**	**589,9**
Finlande	466,2	Pays-Bas	834,8		

Champ : hôtels ; hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée ; terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs.
Note : données 2012 pour l'Allemagne, la Grèce, Chypre, la Hongrie, la Roumanie et le Royaume-Uni.
Source : Eurostat.